

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p.3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**Lutte
Ouvrière**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1950 - 16 décembre 2005 - prix : 1 €

**Peuples martyrs,
pays pillés,
économies détruites,
le vrai bilan
du crime
colonial**

p. 12

p. 3 à 5

Le "programme social" de Villepin

Des mots, du vent...

et des menaces pour l'avenir

p.7



Sommaire

Leur société

- p. 4 - 5 ■ Une loi qui veut réhabiliter le temps des colonies
Bilan de la colonisation française
- Le rôle de la gauche
 - Leur passé et le nôtre
- p. 6 ■ Procès de faucheurs anti-OGM
- p. 7 ■ Le programme social de Villepin
- Première greffe partielle du visage

Tribune

- p. 6 ■ Allons z'enfants...

Dans le monde

- p. 8-9 ■ OMC : « libre concurrence », au profit du plus fort
- Changer l'OMC ou changer le monde ?
 - États-Unis : crime d'État
 - Chine : la police tue des paysans qui réclament leur dû

Enseignement

- p. 10 - 11 ■ Des mesures pour les ZEP mais pas de moyens
- Apprentissage de la lecture et intervention de De Robien
 - Manque d'enseignants et de moyens en Seine-Saint-Denis

Dans les entreprises

- p. 12 ■ Pour les actions, on supprime des emplois
- Dans la sidérurgie, on fabrique de l'or...
- p. 13 ■ RATP, et la « bus attitude »
- Pas touche aux retraites
 - Airbus Toulouse
- p. 14 ■ CCAS de Grenoble
- Disneyland Paris
 - Ouvriers agricoles dans les Pyrénées-Orientales.
- p. 15 ■ Fonderies du Poitou Ingrandes (Vienne)
- Chèques Postaux Orléans la Source
 - Chaffoteaux et Maury - Saint-Brieuc
 - Groupe Robert Bosch
- p. 16 ■ SNCF : si la direction veut plus de trains, qu'elle mette plus de moyens !
- Les travailleurs sociaux dans la rue
 - Snecma - Groupe Safran - Corbeil (Essone)

• Chirac répond sur les banlieues

Paroles, paroles...

Dans le journal *Le Parisien* du 13 décembre, Chirac a répondu aux questions de cinquante habitants de la banlieue parisienne, portant presque toutes sur les événements qu'ils ont vécus de près. Dans ce florilège, quelques perles méritent d'être citées.

Sur le chômage des jeunes, Chirac demande que les « *mentalités des entreprises changent.* » Comme remède au chômage et aux discriminations, le nouveau psychologue du Medef propose le CV anonyme, le métissage culturel à la télévision, l'accès aux emplois de sécurité (police et gendarmerie) pour les jeunes des banlieues, ou encore la création d'une

entreprise en faisant appel à des... microcrédits.

À l'entendre, son gouvernement a conscience de tous les problèmes, fait tout pour les régler et y met tous les moyens. Mais s'il annonce, pour 2003-2007, l'embauche de 10 000 personnes pour la justice et de 13 500 pour la police – avec respectivement une enveloppe de 3,7 et 5,6 milliards – pour les ZEP il faudra se contenter de 1 500 infirmières en cinq ans, dont 300 à la rentrée 2006...

Au-delà des rodomontades et des promesses sans lendemain, Chirac profite de son interview pour « moucher » Sarkozy, ministre et surtout adversaire déclaré pour 2007. Quand celui-ci parle de

« racaille », Chirac lui répond qu'« *en politique le choix des mots est essentiel* » et qu'il vaut mieux choisir, par exemple, les mots de « délinquant » ou de « criminel ». Quand Sarkozy se dit favorable au droit de vote des immigrés aux élections locales, Chirac le refuse : pour voter il faut être français. Enfin, il dit « oui » à un jour du souvenir pour les descendants des esclaves, au moment où les déclarations de Sarkozy l'ont obligé à annuler son voyage aux Antilles.

Mais, au-delà de ce petit jeu de la réplique à Sarkozy, Chirac se retrouve bien d'accord avec lui contre les travailleurs en lutte. Et de participer à la campagne de dénigrement de la

grève des lignes B et D du RER parisien, selon lui « *disproportionnée, pour ne pas dire incompréhensible pour les 700 000 usagers concernés* ». « *J'en appelle à la raison et à la responsabilité* », ajoute Chirac. Là encore, c'est sûrement une question de mentalité, mais bien sûr pas de conditions de travail ou de salaires, des problèmes « *incompréhensibles* » apparemment pour le président de la République ?

En cinquante réponses, Chirac donne un bel exemple de ce qu'un politicien peut aligner de paroles creuses et de déclarations mensongères.

Cédric DUVAL

• Taxe sur les billets d'avion

Tout le monde paiera, sauf les députés

Une taxe sur les billets d'avion censée financer l'aide aux pays pauvres a été votée par les députés de l'UMP, de l'UDF et du PS. Elle doit prendre effet le 1^{er} juillet 2006 et représenter un surcoût de un à quarante euros par billet.

Cette idée avait été lancée par Chirac en septembre devant le sommet des Nations unies, histoire de montrer qu'il se préoccupait du sort des populations en situation difficile, car ce spécialiste de la lutte contre la « fracture sociale » ne limite pas son champ d'action au cadre national.

Cette générosité de Chirac ne coûte rien à l'État, et si peu au patronat, puisque cette contribution est imposée aux passagers de façon à alimenter un fonds de solidarité pour lutter contre les grandes pandémies dans les pays du Sud.

Cette taxe ne pénalise pas seulement les plus aisés, mais aussi ceux qui, comme les Antillais ou comme ceux qui ont leur famille au Maghreb ou ailleurs, doivent prendre l'avion pour rendre visite à leurs proches. D'après les estimations officielles, elle devrait rapporter 200 millions d'euros par an, soit 1 % des 20 milliards de dollars qu'Onusida estime nécessaire au financement de la lutte contre le virus du sida. Et cela dans le meilleur des cas, c'est-à-dire si l'argent de ce nouvel impôt ne suit pas le même chemin que celui de la vignette-auto destinée à aider les personnes âgées, qui n'en ont jamais vu la couleur.

Les députés de droite, dont une bonne partie étaient hostiles à cette taxe, se sont surtout émus des intérêts des compagnies aériennes et des aéroports français. Ceux-ci ne déboursaient pas un sou dans cette

affaire, mais ils craignent de perdre des clients car les autres pays ne se pressent pas pour emboîter le pas à Chirac. Ces députés ont obtenu un lot de consolation pour ce monde des riches dont ils sont de si zélés serveurs : un amendement limitant l'application de la taxe

à fin 2007. En revanche, une autre proposition prévoyait que les élus bénéficiant de billets gratuits s'acquittent quand même de la taxe. Elle n'a pas été retenue par ces députés. Visiblement, ils trouvent qu'ils ne faut pas pousser la solidarité trop loin !



LUTTE OUVRIÈRE

(Union Communiste (Trotskyiste)
membre de l'Union Communiste Internationaliste)

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron – 6, rue Florian 93500 Pantin – Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 – Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulwicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. – Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 – 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. – Commission paritaire des publications n° 1009 I 85576.

Lutte Ouvrière c/o Éditions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Éditions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

Lutte Ouvrière sur Internet :

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
e-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Téléphone : 01 48 10 86 20
Télécopie : 01 48 10 86 26

Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « *Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière* » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à :
LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Ci-joint la somme de :
par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	21 €
USA, Canada	35 €	70 €	25 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	32 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise
du 12 décembre

Les va-t-en guerre des colonies



Sarkozy, qui devait faire un voyage de tourisme publicitaire en Martinique et en Guadeloupe, a préféré y renoncer. Il faut dire que lui, dont les propos ressemblent de plus en plus à ceux de Le Pen, risquait d'avoir le même accueil que son modèle qui, en 1987, avait dû reprendre l'avion sous protection policière contre les manifestants. Les propos du ministre de l'Intérieur traitant de « racaille » les jeunes des banlieues, où se mêlent des enfants issus des immigrations africaine, maghrébine et antillaise, et promettant de nettoyer leurs immeubles au Kärcher, n'ont pas vraiment plu aux Antillais.

Et puis, il y a cette loi scélérate que des députés de ses amis ont votée au mois de février dernier, exprimant la « reconnaissance » de la « nation » aux « femmes et aux hommes qui ont participé à l'œuvre accomplie par la France dans les anciens départements français d'Algérie, au Maroc, en Tunisie et en Indochine » et demandant que « les programmes scolaires reconnaissent le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord ».

Eh oui, plusieurs dizaines d'années après la fin de l'empire colonial, il se trouve des députés pour voter une loi glorifiant le colonialisme et les infamies commises au nom et dans l'intérêt de la bourgeoisie française !

Positif, le rôle du colonialisme ? Positifs, la conquête coloniale, les peuples décimés en Algérie, au Maroc ou en Tunisie, pour permettre à la bourgeoisie française de mettre la main sur ces pays ? Positif, le rôle du commerce d'esclaves qui a saigné l'Afrique avant même qu'elle soit colonisée, pour fournir en main-d'œuvre servile les plantations des Antilles et d'Haïti qui ont fait la richesse de la bourgeoisie française de cette époque ? Positif, le travail forcé pour construire certes des lignes de chemin de fer ou des routes, mais avec la seule préoccupation de faciliter le pillage des richesses naturelles des pays où ils furent construits ? Positifs, les centaines de milliers de ressortissants des colonies enrôlés de force pour servir de chair à canon dans des guerres qui ne les

concernaient en rien, quand ce n'était pas pour servir d'instrument d'oppression contre d'autres peuples colonisés ? Positif, le fait que des peuples entiers aient été considérés comme des sous-hommes et qu'à Paris, lors de l'Exposition coloniale de 1931, des êtres humains aient été exposés comme des bêtes curieuses ?

Et lorsque les soulèvements de peuples colonisés firent sonner le glas des empires coloniaux, notre impérialisme fut de ceux qui se cramponnèrent à leur domination jusqu'aux limites du possible, faisant payer un lourd tribut de sang aux peuples opprimés mais, aussi, aux jeunes d'ici envoyés en Algérie ou ailleurs pour mener de sales guerres coloniales.

Et comment oublier que tous les partis qui ont été au gouvernement, les partis de droite mais, aussi, les partis qui se disent socialiste ou communiste, ont participé aux infamies commises dans les colonies ?

Lorsque la police et l'armée françaises ont écrasé la population algérienne insurgée dans la région de Sétif en 1945, tous les partis étaient représentés dans le gouvernement de l'époque, y compris le Parti Communiste dont un des dirigeants était ministre de l'Aviation.

Tous les partis gouvernementaux ont cautionné également la répression, en 1947, de l'insurrection du peuple de Madagascar. Et si le peuple algérien comme la génération de jeunes soldats qui ont été envoyés en Algérie pour tuer et se faire tuer ont des raisons de se souvenir des généraux tortionnaires à la Massu, Bigeard ou Aussaresses, ils ont aussi des raisons de se souvenir que c'est le « socialiste » Guy Mollet qui avait décidé l'envoi massif du contingent et que Mitterrand était un de ses ministres les plus concernés par la répression.

Il faut, bien sûr, abroger cette loi qui est une véritable provocation, mais il faut surtout se souvenir que la fortune de ceux qui nous exploitent ici vient, aussi, des souffrances de nos frères, les peuples du Maghreb, d'Afrique, des Antilles et d'Indochine.

Arlette LAGUILLER

• Augmentation du nombre des érémites

Un indice qui ne trompe pas

La Caisse d'allocations familiales, dont dépendent les bénéficiaires du RMI, a publié ses statistiques. De septembre 2004 à septembre 2005, le nombre des érémites a augmenté de 5,2 % en France métropolitaine, et de 6,2 % après correction des variations saisonnières. 1,24 million de personnes n'ont donc pas d'autre ressource et doivent vivre avec 425,40 euros pour une personne, 638,10 pour deux, 765,72 pour trois,

893,34 pour quatre.

Si le nombre de érémites augmente, ce n'est pourtant pas faute d'efforts pour en radier le plus possible, sous la pression en particulier de certains Conseils généraux. Car, depuis la loi de décentralisation de décembre 2003, l'État s'est déchargé de la gestion du RMI sur les Conseils généraux. La moitié d'entre eux ont signé avec les CAF des clauses de renforcement des contrôles. Pour-

tant, en 2004, on n'a constaté que 500 cas de fraude sur 1 200 000 allocataires, soit 0,04 % des prestataires.

Les députés n'en préparent pas moins des lois plus répressives, frappant de lourdes amendes (3 000, 4 000 euros, presque un an de RMI) toute fraude ou même toute déclaration inexacte ou incomplète, ce qui vise plus encore à créer un climat de suspicion sur l'ensemble des érémites. Les contrôles et

les convocations sont fréquents, et les radiations tombent : 800 cette année dans le Rhône, selon les associations de chômeurs.

Les Conseils généraux se plaignent de « l'explosion » du nombre de érémites. Il serait plus juste de parler de l'explosion du chômage et des licenciements. Car l'objectif du RMI, revenu minimum d'insertion, était officiellement de réinsérer les chômeurs dans la vie active, en leur permettant de retrouver

un emploi. Mais si on supprime des emplois, au lieu d'en créer, la misère et le recours au RMI ne peuvent qu'augmenter.

Il y a quelques jours le gouvernement, s'appuyant sur des chiffres faussés, se vantait de l'amélioration de l'emploi. Aujourd'hui d'autres chiffres, malheureusement plus sérieux, viennent démentir son optimisme de commande.

Vincent GELAS

Une loi qui veut réhabiliter le temps des colonies

L'article 4 de la loi de février 2005, qui stipule que « les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord », continue de faire des vagues. Depuis la pétition de protestation initiée par un certain nombre d'historiens et d'enseignants, le Parti Socialiste, dont les députés n'ont pas sourcillé lors du vote de la loi, s'est réveillé pour demander l'abrogation de cet article 4, demande repoussée par les députés UMP fin novembre. Et dernièrement, même Chirac et Villepin se sont crus obligés de le condamner à mots couverts.

Mais, dans la loi du 25 février 2005, l'article incriminé n'est pas le seul à réhabi-

liter le « temps de la coloniale ».

Le premier article parle de la nécessité d'exprimer une « reconnaissance aux femmes et aux hommes qui ont participé à l'œuvre accomplie par la France » dans les colonies. Il faudrait donc rendre hommage à tous ceux qui ont participé à « l'œuvre » colonisatrice. On retrouve bien là le même esprit que celui qui a guidé la rédaction de l'article 4, plus « médiatisé ».

Il faut aussi, stipule cet article 1, reconnaître « les souffrances éprouvées et les sacrifices endurés par les rapatriés, les anciens membres des formations supplétives et militaires ». Mais en ce qui concerne les rapatriés, il faut souligner qu'il n'est

pas question de reconnaître la responsabilité écrasante de l'État français et de sa politique coloniale dans les « souffrances » du million de pieds-noirs d'origine européenne et de Juifs algériens, qui servent d'alibi à la répression contre les Algériens en lutte pour leur indépendance : il fallait alors maintenir la présence française soi-disant pour sauvegarder leurs intérêts. Mais c'est la politique de l'État français et de ses supplétifs d'extrême droite qui les mit en situation de n'avoir comme choix que « la valise ou le cercueil ».

Mais, quoi qu'il en soit, il est pour le moins douteux de reconnaître les souffrances endurées par les rapatriés ou les harkis, utilisés dans les

tâches de répression par l'armée française durant la guerre d'Algérie, ou encore par les « membres de formations militaires », sans avoir un mot pour celles, bien plus grandes, endurées par des centaines de milliers d'Algériens.

Le dernier article est de la même eau. « *Peuvent demander le bénéfice d'une indemnisation forfaitaire les personnes de nationalité française (...) ayant fait l'objet, en relation directe avec les événements d'Algérie pendant la période du 31 octobre 1954 au 3 juillet 1962, de condamnations ou de sanctions amnistiées.* », peut-on lire. En clair, cela permet d'indemniser par exemple d'anciens membres de l'OAS, l'Organisation Armée Secrète, organisation

d'extrême droite qui regroupa les partisans de l'Algérie française et lança une vague d'attentats meurtriers. Parmi eux, on trouvait notamment des officiers qui avaient tué, pillé, torturé. À l'exception de quatre d'entre eux, les membres de l'OAS, les généraux et les colonels putschistes échappèrent au peloton, furent libérés en 1968, et leurs droits furent rétablis en 1982 par... Mitterrand. La loi du 25 février 2005 vient donc « compléter » en quelque sorte celle de 1982, pour ceux qui avaient été condamnés avant l'indépendance de l'Algérie !

Quelque temps après le vote, il y a eu un député socialiste de l'Hérault, Kléber Mesquida, pour s'insurger contre ceux qui considèrent que le « législateur ait été guidé par un esprit colonialiste ». À se demander s'il sait lire.

Aline RETESSE

Communiqué de Lutte Ouvrière

Lutte Ouvrière s'associe à la pétition demandant l'abrogation de l'article 4 de la loi du 23 février 2005, demandant que « les programmes scolaires reconnaissent le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord. »

C'est d'ailleurs l'ensemble de cette loi qui devrait être abrogé. Elle prétend en effet exprimer la « reconnaissance » de « la Nation » « aux femmes et aux hommes qui ont participé à l'œuvre accomplie par la France dans les anciens départements français d'Algérie, au Maroc, en Tunisie et en Indochine », reconnaître « les souffrances éprouvées et les sacrifices endurés par les rapatriés », sans même mentionner les « souffrances éprouvées » par les peuples de ces anciennes colonies du fait des innombrables crimes commis contre eux par le colonialisme français.

L'amendement qui a abouti à l'article 4 de cette loi ne fait que confirmer à quel point sont nombreux, dans le personnel politique de la bourgeoisie française, les nostalgiques de cette époque où au nom de « l'œuvre colonisatrice », et en réalité pour défendre des intérêts bien plus sordides, les droits les plus élémentaires de ces peuples étaient ouvertement bafoués.

• Bilan de la colonisation française

Un rôle positif pour... l'enrichissement de la bourgeoisie

Il faut bien de l'audace, et bien du mépris pour les peuples qui ont été victimes de la colonisation, pour oser prétendre que les décennies d'oppression que le colonialisme français a fait régner sur onze millions de kilomètres carrés et près de cinquante millions de personnes auraient, finalement, eu un « rôle positif ».

C'est au prix d'atrocités, de massacres, de destructions sans nombre, que le colonialisme a pu établir sa loi sur d'immenses territoires. Mais son intrusion a également été violente sur le plan économique, modifiant profondément les économies des pays colonisés et les restructurant exclusivement en fonction des intérêts de la bourgeoisie française.

Loin de favoriser la naissance d'une industrie locale et l'équipement en infrastructures utiles à la population de régions encore dépourvues de voies de communication, les routes, les ponts, les voies de chemin de fer installés par les autorités coloniales étaient d'abord conçus pour faciliter l'exercice de leur domination. En particulier, ils devaient assurer l'acheminement vers la métropole ou le marché mondial, via les ports, des produits du pillage ou de l'exploitation locale : sève

d'hévéas, arachide, minerais...

Travail forcé

C'est grâce au travail forcé de centaines de milliers d'hommes que ces installations étaient réalisées, telle la ligne de chemin de fer dite Congo-Océan, qui relia Brazzaville à Pointe-Noire au prix de la vie de 20 000 paysans déportés depuis l'Oubangui-Chari, aujourd'hui en République Centrafricaine.

Cet esclavage d'un nouveau genre remplaçait celui qui avait été officiellement aboli dans les colonies depuis 1848, d'autant plus que s'y ajoutaient çà et là d'autres formes d'exploitation, des corvées, comme le « portage » à dos d'homme. En Afrique noire française, par exemple, les populations devaient fournir, en 1925, 12 à 15 jours par an de travail gratuit pour cette tâche ; à Madagascar, c'était cinquante jours de « prestations de corvée » que devaient chaque année, gratuitement, les hommes de 16 à 60 ans. Le journaliste Albert Londres, scandalisé, parla à propos du travail forcé de l'invention du « moteur à bananes » ! En Afrique noire française, les autorités eurent l'idée, à la fin de la décennie 1880, de regrouper les esclaves libérés dans des « villages de liberté », sous la domination d'un « chef de village » censé détenir « les fonctions d'un chef

de captifs chez un propriétaire ordinaire ». Selon un rapport de l'époque, ces « villages » ont servi à « fournir à l'administration une main-d'œuvre docile, bon marché, dans un pays où elle était introuvable ».

Pour la majorité des populations « conquises », la colonisation fut loin de signifier un progrès du niveau de vie. En un siècle et demi de colonisation, affirme un historien économique contemporain, le rapport du niveau de vie moyen des Européens à celui des populations colonisées a chuté de 1,5 contre 1 à 5,2 contre 1. La malnutrition, parfois la famine, était le résultat direct de l'expropriation de millions de petits paysans et de la privatisation, au profit de grands propriétaires colons, des forêts et pâtures. Une fois ruinée l'économie de subsistance qui régnait avant la conquête, les colonies devenaient les pourvoyeurs de produits agricoles exportés. En Indochine, la ration de riz par habitant diminua d'un tiers entre 1900 et 1930, cependant que la production était multipliée par quatre, pour le plus grand bénéfice des compagnies exportatrices.

Enseignement, hygiène : au compte-gouttes

L'école, celle de Jules Ferry – à l'époque occupé à vanter les

mérites de l'aventure coloniale –, ne bénéficia guère plus aux peuples colonisés. Même reconnue comme « le meilleur des agents d'assimilation » selon un historien des années 1960, elle fut négligée, en Algérie, à cause de « l'effort financier qu'exigeait une organisation rationnelle de l'enseignement », d'autant plus que beaucoup d'Européens y voyaient aussi une menace pour leurs intérêts. En 1939, 90 % des enfants « indigènes » n'étaient pas scolarisés, faute de crédits, et cette proportion se maintint jusqu'à la guerre d'indépendance. Concernant les fillettes, un écolier sur six seulement était une fille en 1939, taux qui avait doublé seulement au début des années 1950.

Quant à Madagascar, les gouverneurs s'y empressèrent, dès la fin du dix-neuvième siècle, de diminuer la durée de l'enseignement pour les jeunes Malgaches et de le professionnaliser ; ainsi les jeunes « indigènes » ne furent plus acceptés dans les classes secondaires du lycée de Tananarive.

Hors du problème de l'école, le sort des femmes, on s'en doute, n'avait rien d'enviable dans les colonies françaises, encore moins qu'en métropole où tous les combats étaient encore à mener. Bien souvent se nouaient, entre les colonisateurs et les couches

• Le rôle de la gauche

Un long palmarès de colonialistes

« *Nous avons manqué de vigilance lors du vote* » de la loi du 23 février 2005 (« *portant reconnaissance de la nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés* »), a avoué Jean-Marc Ayrault, le président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale.

Est-ce vraiment un « *manque de vigilance* », comme le dit Ayrault, ou la conséquence d'une fâcheuse tradition ? Car il y a longtemps que le Parti Socialiste a cessé de s'opposer au colonialisme, en particulier au colonialisme français.

Il faut se souvenir en effet de l'attitude qui fut celle du Parti Socialiste, qui s'appelait à l'époque la SFIO, lorsqu'en

1925 il appuya l'intervention militaire française contre les insurgés marocains du Rif espagnol. En 1936, le gouvernement de Front Populaire, dirigé par le socialiste Léon Blum, qui avait le soutien du Parti Communiste, se garda bien de toucher si peu que ce soit aux intérêts des gros colons et maintint en Algérie le code de l'indigénat, qui soumettait la population algérienne à un arbitraire total. Les nationalistes algériens furent pourchassés. Ce fut à cette époque-là, en 1937, que leur dirigeant Messali Hadj fut emprisonné et que son organisation, l'Étoile Nord-Africaine, fut interdite.

Quelques années plus tard, en 1945, socialistes et communistes étaient au gouvernement lorsque la police et l'armée française menèrent une répres-

sion sanglante dans la région de Guelma et de Sétif en Algérie. En 1947, sous la présidence de la République du socialiste Vincent Auriol et tandis que Ramadier, un autre socialiste, était président du Conseil, la guerre contre le peuple indochinois s'intensifia. De la même année 1947 date la sanglante répression de l'insurrection de Madagascar. En 1955, François Mitterrand, alors ministre de l'Intérieur mais pas encore socialiste, déclarait : « *L'Algérie, c'est la France* » et « *La seule négociation, c'est la guerre* ». Devenu ministre de la Justice en 1956, il refusa de donner un avis favorable à la grâce de Fernand Yveton, militant du Parti Communiste Algérien, qui fut condamné à mort et guillotiné le 11 février 1957, pour avoir posé une

bombe qui n'avait même pas explosé. En mars 1956, les pouvoirs spéciaux avaient été votés, par l'ensemble des députés socialistes et communistes, au dirigeant socialiste Guy Mollet. Cela se traduisit par l'envoi massif du contingent en Algérie et par les pleins pouvoirs sur place à l'armée, c'est-à-dire à Massu, Bigeard et Aussaresses. Nombre de jeunes de l'époque doivent à Guy Mollet et à ceux qui s'en firent les complices d'avoir passé jusqu'à trente mois de leur vie dans cette sale guerre. Parlant des opérations militaires contre la population, Lacoste, ministre résident en Algérie et lui aussi socialiste, osait prétendre que « *l'armée française est une armée de pacification* ».

La liste est longue des opérations coloniales de l'impé-

rialisme français menées avec le soutien des partis de gauche et, chaque fois qu'ils ont été au gouvernement, avec leur participation active. Aujourd'hui, l'empire colonial français s'est effondré, mais pas l'emprise des capitalistes français sur l'économie des ex-colonies, ni même l'influence politique de la France sur les régimes qui se sont mis en place après l'indépendance et qui sont pour l'essentiel des régimes de dictature contre les peuples.

Le texte de loi incriminé témoigne de la façon dont les traditions colonialistes imprègnent toujours nombre de politiciens et la partie de l'électorat à laquelle le vote de ce texte est destiné.

Michel ROCCO



« Les puissances coloniales massacrent les populations en Asie. » Dessin de Steinlein pour l'Assiette au beurre (revue satirique anarchiste). Dessin paru en 1902.

dominantes des pays colonisés, des alliances dont un des résultats était d'aggraver encore les conditions de vie des femmes. Le droit civil de la République s'effaçait bien souvent, pour autant qu'il constituât un progrès pour les femmes, devant le droit coutumier ou musulman, en matière de mariage, de répudiation, de succession...

Même l'apparition d'une médecine moderne, pendant une longue période, laissa les femmes de côté. En Afrique noire elles furent, au début du vingtième siècle, les oubliées des vagues de vaccination. Pendant le même temps, une politique de reproduction condamnait bien évidemment l'avortement et la contraception et incitait les hommes à faire des enfants, par l'instauration de primes pour familles nombreuses, au mépris le plus total de la santé et même de la vie des mères, parfois très jeunes, tandis que les programmes de formation de sages-femmes et d'infirmières étaient scandaleu-

sement insuffisants. Les progrès de la vaccination et de l'hygiène étaient difficilement applicables dans les conditions de vie précaires des masses de pauvres urbanisés. La violence des guerres de conquête et les épisodes dits de « pacification », puis la propagation de maladies auparavant inconnues ou peu répandues et enfin l'exploitation des populations par le travail forcé des paysans dépouillés de leurs terres avaient entraîné des chutes démographiques vertigineuses. Ainsi, en Côte-d'Ivoire, la population diminua d'un million de personnes pendant l'épisode colonial, celle d'Algérie de 500 000, celle des Kanaks de Nouvelle-Calédonie chuta de 70 % pendant la deuxième moitié du dix-neuvième siècle.

Ce tableau s'ajoute à celui, révoltant, des massacres et pillages. Le colonialisme allait stériliser pour longtemps le développement économique propre de continents entiers.

Viviane LAFONT

Leur passé et le nôtre

Les politiciens, les journalistes et les historiens polémiquent sur le passé colonial de la France et la façon dont il faudrait le considérer aujourd'hui. Certains, à droite et à l'extrême droite, veulent l'exalter. D'autres, à gauche, le condamnent avec une mauvaise foi plus ou moins grande, selon qu'ils ont été plus ou moins souvent et plus ou moins longtemps aux affaires. Mais tous semblent dire que la politique coloniale a été celle de « la France » comme si, à cette époque lointaine et révolue, le pays tout entier avait soutenu ce qu'on appelait l'Empire Français, l'exploitation quotidienne des esclaves coloniaux et les massacres perpétrés régulièrement pour assurer la domination de la métropole sur ses territoires.

Pourtant, non seulement il y a toujours eu une résistance à la colonisation dans les pays qui en ont été victimes, mais il y a toujours eu aussi, malgré les mensonges répandus sur « *l'œuvre civilisatrice de la France* », des femmes et des hommes opposés à cette politique dans la métropole même. En particulier le mouvement communiste a été, dès sa fondation, anticolonialiste et ne nourrissait aucune illusion sur les bienfaits que la colonisation aurait apportés aux peuples colonisés : « *La construction des chemins de fer*

semble être une entreprise simple, naturelle, démocratique, culturelle, civilisatrice... En réalité les liens capitalistes ont fait de cette construction un instrument d'oppression pour un milliard d'hommes » (Lénine, préface à *l'Impérialisme*, 1920).

Dans le Manifeste du premier congrès de l'Internationale Communiste, réuni à Moscou en 1919, on pouvait lire : « *La dernière guerre, qui a été dans une large mesure une guerre pour la conquête des colonies, fut en même temps une guerre faite avec l'aide des colonies. Dans des proportions jusqu'alors inconnues, les peuples coloniaux ont été entraînés dans la guerre européenne. (...) Au nom de quoi ? Au nom de leur droit à demeurer plus longtemps des esclaves de l'Angleterre et de la France.* » Ce passage se terminait par l'appel suivant : « *Esclaves coloniaux d'Afrique et d'Asie : l'heure de la dictature prolétarienne en Europe sonnera pour vous comme l'heure de votre délivrance.* »

À cette époque, le mouvement communiste était fort du soutien de millions de prolétaires de par le monde et s'efforçait de créer des sections dans tous les pays colonisés. Les Partis Communistes des métropoles impérialistes, le parti français tout particulièrement, avaient obligation

d'aider les militants des colonies par tous les moyens. Et c'est ce qu'ils firent, au moins au début des années 1920.

En 1938, dans le *Programme de transition*, Trotsky, alors seul véritable continuateur de la tradition communiste, écrivait : « *Les problèmes centraux des pays coloniaux et semi-coloniaux sont : la révolution agraire (...) et l'indépendance nationale, c'est-à-dire le renversement du joug de l'impérialisme.* » « *La politique des Fronts Populaires et de "défense nationale" a comme une de ses tâches de faire avec les centaines de millions d'hommes de la population coloniale de la chair à canon pour l'impérialisme "démocratique". Le drapeau de la lutte émancipatrice des peuples coloniaux et semi-coloniaux, c'est-à-dire de plus de la moitié de l'humanité, passe définitivement aux mains de la IV Internationale.* »

Ces positions de principe, le mouvement communiste les avait illustrées de la manière la plus claire, la plus honnête et la plus frappante qui soit : une des premières mesures du pouvoir des Soviétiques, après la Révolution russe d'octobre 1917, fut l'émancipation sans condition de tous les peuples et nations opprimés de l'empire tsariste déchu.

Paul GALOIS

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction. C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

Allons z'enfants...

« *Allons jeunes et moins jeunes de la patrie, le jour de s'inscrire sur les listes électorales est arrivé* », chante le premier couplet de l'appel aux jeunes entonné par plusieurs personnalités, dont le chanteur Joey Starr, l'acteur Jamel Debbouze ou le footballeur Lilian Thuram. S'inscrire sur les listes, dit cet appel, est une « *des solutions concrètes après les révoltes sociales* », un « *message d'avenir* ». Et de conclure : « *Nous ne voulons pas un nouveau 21 avril 2002* ».

Le défenseur de l'équipe de France avait vivement réagi aux propos de Sarkozy, lors de la révolte des jeunes de banlieues : « *Quand j'étais plus jeune, [...] on me disait : tu es une racaille parce que j'habitais aux fougères* ». Ajoutant qu'« *avant de parler d'insécurité, il faut peut-être parler de justice sociale* », il espérait modestement que les jeunes puissent trouver « *d'autres idoles* » que les seuls footballeurs. Mais s'il vise à leur donner comme idoles celles qu'on trouve au fond des urnes, fussent-elles parmi les ailiers gauches du terrain électoral, Thuram tire à côté des buts.

Car, il y a un mois, il était difficile de voir une différence entre le Parti socialiste et le gouvernement face à la révolte de la jeunesse des quartiers populaires. Jean-Marc Ayrault félicitait l'action de Sarkozy pour « *l'arrestation et la condamnation des fauteurs de trouble comme principal facteur de retour au calme* ». Le PS n'a pas trouvé à redire contre la répression judiciaire massive contre des jeunes, avec des centaines de condamnations à la prison ferme. Il a commencé par soutenir la mise en place de l'État d'urgence, n'émettant ensuite que de douces critiques à sa prolongation.

À moins de 18 mois de l'élection présidentielle, la situation calmée, l'unité provisoirement retrouvée à son congrès au Mans, le PS se doit de prendre quelque posture d'opposant. La jeunesse des banlieues, pour beaucoup immigrée de deuxième ou troisième génération possédant la nationalité française, comme la communauté immigrée en général, est un enjeu. Et le PS d'espérer qu'il lui suffira, pour glaner des voix, de se présenter comme anti-raciste et de se démarquer d'une droite qui use et abuse d'une démagogie empruntée à Le Pen.

Et parce que cela ne coûte rien, pas un seul engagement concret, pas un liard aux patrons, le Parti socialiste remet soudain sur le tapis des questions oubliées par lui (amnésie volontaire !), mais sensibles pour tous ceux qui en ont été victimes : méfaits du colonialisme et refus du droit de vote des immigrés.

Voilà donc le PS qui relance le débat sur la loi prônant d'enseigner les bienfaits de la colonisation. Elle légitime le discours le plus réactionnaire et nauséabond des nostalgiques des colonies et soulève, heureusement, bien des indignations. Mais ladite loi ne vient pas d'être votée : elle a été débattue à l'Assemblée en 2004, a été

promulguée le 23 février 2005. Et cela fait plus d'un an, dès la mise à l'étude du projet, que des historiens l'ont dénoncée. Le PS se réveille bien tard. Certains députés socialistes l'avaient même votée. Par « *inadvertance* », nous dit Hollande ! Ou par habitude, peut-être ? Car cette gauche est bien l'héritière de celle (du Parti socialiste d'alors à un Mitterrand pas encore socialiste) qui a mené la même politique coloniale que la droite. Entre autres crimes, la répression sanglante de la révolte de Sétif en 1945 par un gouvernement gauche-droite à participation socialiste et communiste, la répression sauvage de l'insurrection malgache en 1947 par la même coalition gouvernementale, ou la guerre d'Algérie entamée par la gauche en 1954. Quant au PS d'aujourd'hui, il est coresponsable, avec la droite, de la politique impérialiste de l'État français, des massacres du Rwanda à la guerre civile en Côte d'Ivoire.

Et c'est le même calcul politicien qui explique la relance du débat sur le droit de vote des immigrés et le soutien apporté par le PS à la « *Votation citoyenne* ». Dans cette opération promue par des associations et des partis de gauche, on demandait aux habitants de déposer un bulletin dans une urne pour se prononcer symboliquement pour le droit de vote des immigrés aux élections locales.

Accorder le droit de vote aux immigrés qui vivent, travaillent, paient des impôts en France, serait bien la moindre des choses, et pas seulement aux élections locales. Mais que la gauche ne l'a-t-elle fait plus tôt, pendant les 15 ans où elle a été au pouvoir ? La promesse faisait déjà partie du programme de Mitterrand en 1981. Mais selon les socialistes, « l'opinion » n'était pas mûre ! En 2000, une loi en ce sens proposée par les Verts a été votée... Mais le processus législatif a été arrêté par... Jospin. Et il faudrait croire le PS aujourd'hui ? Il est presque doublé sur ce terrain par Sarkozy lui-même, qui se prononce pour ce droit de vote des immigrés, protégé par Chirac qui n'en veut pas, comme le PS l'avait été par « l'opinion »... pour ne pas le faire.

Aux urnes, citoyens, pour remettre en selle les mêmes ci-devants ? Le jour de gloire va arriver... en 2007 ?

Si l'explosion de colère de la jeunesse des banlieues montre quelque chose, ce n'est pas l'urgence de la « *votation citoyenne* ». C'est l'urgence de la riposte sociale. Du moins déjà de sa préparation, que partis de gauche et directions syndicales, tout en cherchant à redorer leur blason par des pétitions, des « *forums pour construire une alternative anti-libérale à gauche* » ou des journées d'action volontairement sans lendemain, cherchent à nous faire oublier.

Michel CHARVET

Convergences Révolutionnaires n° 42 (novembre-décembre 2005)

Bimestriel publié par la Fraction

Dossier : Le scandale de l'eau : douce pour les profits, salée pour la population.

Articles : Devant la flambée des banlieues, démission ! De qui ? – Des exemples de mobilisations contre l'expulsion de sans-papiers ou les déménagements musclés de Sarkozy – L'unité syndicale... contre la convergence des luttes – SNCF : entre le piège de l'intéressement et le débouché des grèves – Belgique : la grève revient à la mode ! – Allemagne : lâcher son programme pour l'ombre dans le Linkspartei ?

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, ou s'abonner (1 an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à :
LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

• Procès de faucheurs anti-OGM

Un jugement qui, cette fois, sonne juste

Quarante-neuf militants anti-OGM ont été relaxés le 9 décembre par le tribunal correctionnel d'Orléans, alors qu'ils risquaient des peines allant jusqu'à trois mois ferme, pour avoir fauché des parcelles de maïs génétiquement modifié dans le Loiret en 2004 et 2005.

Ils devront tout de même verser 6 000 euros d'indemnités à Monsanto, la société multinationale propriétaire des parcelles de maïs, qui réclamait 398 000 euros de dommages-intérêts. L'affaire n'est pas terminée puisque à la fois le parquet, représentant l'État, et Monsanto ont fait appel.

Les juges, pour justifier leur décision, s'appuient sur « l'état de nécessité » dans lequel se trouvaient ces militants de transgresser la loi pour une raison supérieure, le droit de « *vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé* ». Cet état de nécessité, en quelque sorte un cas de force majeure, résulte de « *la diffusion incontrôlée de gènes modifiés qui constitue un danger actuel et imminent, en ce sens qu'il peut être la source d'une contamination affectant des cultures traditionnelles ou biologiques* », a déclaré le tribunal.

Si certains de ces militants s'opposent a priori et par principe à ce que des variétés puissent être artificiellement modifiées, ce qui est une

attitude discutable, l'action des « faucheurs anti-OGM » a le mérite de poser un problème réel, celui des risques que font courir des capitalistes de l'agro-alimentaire, comme le puissant trust Monsanto. Et quand les dirigeants de cette société invoquent un « droit à la recherche », ils omettent de préciser que ce droit, ils pourraient l'exercer en milieu confiné et donc sans risque de dispersion dans la nature. Monsanto a les moyens d'investir les capitaux nécessaires pour créer de tels sites.

Mais les dirigeants de Monsanto ne sont pas des philanthropes. Ce droit à la recherche, ils comptent l'exercer dans le secret des affaires, des brevets qui protègent la propriété privée. Ils visent à déboucher sur une perspective commerciale et à se créer une situation de monopole. Et ils n'ont pas pour priorité, quoi qu'ils en disent, de satisfaire les besoins alimentaires de l'humanité.

Jean SANDAY

Des nécessités très rarement reconnues

Bien souvent les tribunaux sont bien plus prompts à protéger les patrons, petits ou grands, plutôt que ceux qui entravent ou dénoncent leurs calculs. « L'état de nécessité », dont ont bénéficié les militants anti-OGM, est rarement accepté par les tribunaux comme justification des actions de ceux qui s'opposent aux abus. Il a fallu rechercher dans les archives de la justice pour trouver qu'en 1898 une mère de famille ayant volé du pain pour nourrir ses enfants avait été relaxée, car un tribunal avait estimé qu'il « *est regrettable que, dans une société bien organisée, une mère de famille puisse manquer de pain autrement que par sa faute* ».

Quelques rares magistrats ont essayé de s'appuyer sur ce lointain précédent. L'un d'eux tenta ainsi de défendre une mère de famille pauvre de Rillieux-la-Pape, dans le Rhône. Le 21 décembre 2000, elle avait « *craqué* » devant la demande de ses sept enfants et elle tenta de sortir du supermarché sans passer par la caisse, avec un chariot rempli de nourriture et de jouets. Le procureur avait, une fois n'est pas coutume, demandé qu'elle soit relaxée en invo-

quant « l'état de nécessité », mais il s'était trouvé ensuite une cour d'appel pour la condamner quand même à une peine de prison avec sursis. L'ordre et les principes bourgeois étaient saufs.

Dans un autre cas, une mère avait volé pour ses enfants un peu de nourriture dans deux supermarchés de Poitiers, et il s'était trouvé un magistrat pour prétendre que « l'état de nécessité » n'était pas prouvé, puisque les deux enfants mangeaient à la cantine de l'école...

Que ce soit pour satisfaire les besoins de santé présents et futurs, de protection de l'environnement, ou la possibilité de se nourrir correctement et de disposer d'un toit, on se heurte très vite aux obstacles du droit de propriété et du secret des affaires, et à tout un appareil de la police et de la justice chargé de l'appliquer. Mais il est tout de même reconfortant que, de temps en temps, un magistrat estime qu'il peut être juste de s'asseoir sur le droit de propriété.

J.S.

• Le programme social de Villepin

Des mots, du vent... et des menaces possibles

Lundi 12 décembre, Villepin a reçu en grande pompe les syndicats et le patronat pour leur communiquer les détails de ses propositions sur l'emploi et les salaires. À défaut de contenu, il y a eu les formules. Pour l'emploi a été inventé un nouveau « contrat de transition professionnelle ». Quant au salaire, voilà qu'a été concocté le concept de distribution « des dividendes du travail ».

Nouveau contrat ou restriction à venir des droits des chômeurs ?

Le « contrat de transition vers l'emploi » serait l'expérimentation d'un nouveau contrat pour les salariés licenciés économiques dans les entreprises de moins de trois cents salariés. En fait il s'agit, au mieux, de ressortir ce qui existe déjà pour les salariés licenciés économiques des entreprises de plus de 300 salariés.

La prétendue nouveauté serait que ce contrat serait de huit à douze mois, avec un quasi-maintien du salaire. Mais en contrepartie, le salarié serait obligé d'accepter tous les détachements qu'on lui proposerait dans les entreprises, sans pouvoir objecter que cela ne correspond ni à sa qualification, ni à son salaire, puisqu'il continuerait à percevoir celui-ci. Et au bout de ces huit à douze mois que se passera-t-il si, comme dans quatre-vingt-dix pour cent des cas actuels, il se retrouve sans reclassement véritable ? Silence, côté gouvernemental.

Ce qui est certain, c'est que les discours de Villepin, Borloo, et même de Sarkozy, qui a tenu à faire savoir ce même jour, pour une fois, son accord

complet, visent à préparer les esprits à une remise en cause des droits actuels des chômeurs. Pour tous, le mal à combattre serait que les chômeurs s'habituent à « l'inactivité ». Pour Sarkozy il s'agit d'un plan permettant de « libérer les embauches », c'est-à-dire surtout comme ils le disent tous, de rendre normal et habituel le licenciement économique. Le projet à terme serait, « comme dans les pays nordiques », disent-ils, de réduire la durée d'indemnisation du chômage sous prétexte d'une meilleure prise en charge. Pour ce faire, les uns et les autres déclarent même vouloir reprendre à leur compte les propositions de la CGT sur la « sécurité sociale professionnelle », qui a un tout autre objectif. Pour embrouiller les pistes, le gouvernement a d'ailleurs impliqué un ancien responsable de la fédération des textiles CGT, Christian Larose, qui siège au Conseil économique et social, et qui s'est compromis dans ce projet au travers de la « mission d'étude », mise sur pied par Borloo.

Pour l'instant, les syndicats unanimes ont rejeté cette proposition. Le Medef également, mais pour le motif que sa présidente veut qu'on la laisse se débrouiller seule avec les syndicats au moment des discussions, porteuses de bien des dangers, sur la future convention Unedic, qui établira à quelle sauce seront mangés les chômeurs l'année prochaine.

Recevoir « les dividendes du travail », ou comment ne pas augmenter les salaires

Le deuxième sujet d'importance était celui du pouvoir d'achat. Sans sur-

prise, pour Villepin et son gouvernement, il n'est pas question d'imposer ou même de proposer une quelconque augmentation générale des salaires, qui sont pourtant à la traîne depuis des années. Villepin a sorti de son chapeau un nouveau concept : la rétribution des « dividendes du travail ». En réalité, il n'y a rien de nouveau, il s'agit simplement d'inciter les patrons à distribuer des actions à leurs salariés, et lesdits salariés recevraient donc, selon son inventeur, la rétribution des dividendes de ces actions, tout d'un coup appelés « les dividendes du travail ».

Pour les hauts cadres le système existe, ce sont les « stock-options », sauf que ces quelques privilégiés reçoivent, eux, des centaines de milliers d'euros. Les salariés devront, si cela se fait, se contenter de récolter quelques euros, si ces bouts de papier valent encore quelque chose après leur impression. Ne reculant devant aucun ridicule, Villepin a tenu à préciser que si les dites actions n'étaient pas cotées en Bourse, les salariés pourraient toujours se les revendre entre eux !

C'étaient peut-être de l'humour. Sauf que, ni sur les licenciements, le chômage, la précarité grandissante, pas plus que sur les salaires en baisse, les travailleurs n'ont vraiment le goût à sourire. Il faudra vraiment qu'ils administrent un traitement de choc à tout ce beau monde, pour le ramener à la réalité et à l'urgence des attentes vitales de tous.

Paul SOREL

• Première greffe partielle du visage

Une prouesse brillante dans une société qui l'est moins

La jeune femme avait été gravement mutilée par son chien, qui lui avait arraché les lèvres, le menton, une partie du nez et des joues. Elle ne pouvait plus ni parler ni manger normalement, elle était défigurée au point de ne plus pouvoir se montrer, sauf couverte d'un masque. « C'est simplement extraordinaire de voir un nez et une bouche sur mon visage », a-t-elle déclaré après l'intervention qui lui a redonné l'espoir d'une vie presque normale, à visage découvert.

C'est vrai que des prouesses techniques ont été mises en œuvre pour permettre cette première greffe partielle de visage. Les techniques de chirurgie et de microchirurgie ont permis de prélever le triangle du visage de la donneuse, puis de le greffer sur la receveuse en l'attachant aux os de la face, en suturant les vaisseaux sanguins, les nerfs, etc. Les connaissances en immunologie, elles, devraient permettre que ce nouveau visage ne soit pas rejeté par le système immunitaire de la receveuse.

Certes, rien n'est encore acquis. Le risque de rejet de greffe n'est pas écarté et la jeune femme va devoir subir pendant toute sa vie un traitement médicamenteux antirejet. Un risque d'infection subsiste. Et puis il va falloir que ses nerfs activent son nouveau visage, afin qu'il récupère sa mobilité. Ce n'est pas donné, mais c'est un espoir immense, non seulement pour

la jeune femme greffée mais aussi pour tous ceux qui, défigurés par des brûlures graves, des accidents, des explosions, mènent une vie de reclus.

En revanche les discussions occasionnées par cette grande première médicale ramènent, elles, plutôt au passé. On entend beaucoup parler des problèmes psychologiques liés à l'acceptation du nouveau visage et, qui plus est, du visage d'une autre femme, décédée. Certes, ces problèmes existent. Mais face à ceux-ci, le dilemme posé entre vivre sans visage ou avec le visage d'un autre est vraiment vite réglé pour les individus concernés !

S'il est une dérive dans cette opération, ce sont les aspects médiatiques et mercantiles qui l'ont accompagnée. Pas tant parce que des reportages ont été faits. S'ils avaient eu pour objectif de faire comprendre et apprécier la prouesse, ils auraient eu une véritable valeur technique et informative. Mais ce n'est pas pour cela que patrons de presse et journalistes se sont précipités sur cette affaire mais pour transformer cet exploit chirurgical en un mélo pathétique et surtout... rémunérateur !

Ainsi, les plus grandes prouesses du génie humain sont invariablement plombées par une organisation sociale basée sur l'appât du fric.

Sophie GARGAN

• Bata

Tchèque, Canadien ou Suisse ? Riche... tout simplement

Dans le classement des 300 premières fortunes de Suisse réalisé par le magazine helvète *Bilan*, apparaissent cette année des petits nouveaux. Ainsi la famille Bata fait son entrée dans ce club huppé, avec une fortune évaluée entre trois et quatre milliards de francs suisses.

Originnaire de Tchécoslovaquie, elle possède le groupe du même nom, qui a son siège mondial au Canada. Mais la famille Bata goûte le charme du climat suisse – et sans doute aussi la discrétion de ses banques – puisqu'elle demeure à Vaud.

Premier fabricant et premier distributeur mondial de chaus-

sures, le groupe Bata comprend bien d'autres marques, comme Marie-Claire, Sandak ou Power. Il possède 5 000 magasins dans plus de 60 pays et emploie 40 000 personnes dans le monde.

Jusqu'en 2001, Bata possédait en Lorraine une usine employant près de 900 salariés. L'usine a fermé. Quatre ans plus tard, plusieurs centaines de travailleurs sont toujours au chômage ou survivent avec des petits boulots.

À lire le magazine suisse, on voit que la « crise » de l'industrie de la chaussure n'a pas fait que des malheureux.

Étienne HOURDIN



Des chômeurs occupant, il y a quelques années, une salle du Conseil constitutionnel, à Paris.

• OMC

« Libre concurrence », au profit du plus

Après l'échec des réunions de Seattle (1999) et de Cancun (2003), les 148 pays de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) se sont retrouvés à Hong Kong, du 13 au 18 décembre, pour tenter de boucler ce qu'ils appellent dans leur jargon le « cycle de Doha », c'est-à-dire imposer une libéralisation plus poussée des échanges économiques.

L'OMC, qui a pris la relève du GATT, prétend en paroles harmoniser, voire moraliser les échanges commerciaux entre États-Unis, Europe et Tiers Monde, le tout au nom de la « libre concurrence ». Celle-ci a toujours servi aux États qui la revendiquaient pour s'ouvrir de nouveaux marchés. C'est même de cette façon que les États-Unis, par exemple, ont bâti leur empire économique. Il n'est donc pas étonnant que Bush ait dit, à l'approche de cette nouvelle réunion de l'OMC, qu'il faut « *éliminer toutes les barrières douanières, les subventions et autres obstacles, pour libérer les flux des biens et services* », tout en précisant « *au fur et à mesure que d'autres pays en font de même* ».

Mais, derrière ce donnant-donnant apparent, c'est en fait la loi du plus fort qui s'applique. Et l'OMC, comme d'autres organismes internationaux du même genre, reste un outil entre les mains des États et des trusts les plus puissants.

Les grandes puissances d'Europe et d'Amérique dissimulent la rapacité des groupes qu'ils défendent, en se présentant sous un angle avantageux. Les États-Unis se disent prêts à baisser de 60 % leurs droits de douane d'ici 2010. Les États européens prétendent vouloir ménager les intérêts des pays du Tiers Monde. Mais les uns et les autres défendent d'abord les intérêts de leurs trusts. Les prises de bec engendrées par la moindre remise en cause des subventions agricoles au sein de l'Union européenne sont connues. De même, au moment où les États-Unis parlaient de diminuer leurs subventions agricoles, la commission agricole du Sénat américain votait leur prolongation pour les producteurs de coton jusqu'en 2011.

Le protectionnisme prend des formes variées : subventions (celles que reçoit par exemple la



viande bovine dans le cadre de l'Union européenne), taxes et surtaxes (le tabac entrant sur le marché nord-américain est taxé à 350 %), quotas, voire contrôles sanitaires (les fruits pénètrent difficilement sur le marché japonais pour ces raisons). L'enjeu affiché à Hong Kong est d'abord

de faire tomber ce qui protège les produits agricoles, avant d'en venir aux produits industriels et aux services. Mais on n'en est pas là : plusieurs réunions préparatoires, ces dernières semaines, ont déjà montré que les chances d'aboutir à un compromis sur les produits agricoles sont faibles.

Des États comme le Brésil ou l'Inde, grands producteurs agricoles, ou certains États africains producteurs de coton, souhaitent que leurs produits puissent pénétrer sur les marchés protégés des États-Unis et de l'Europe. Mais derrière cette opposition

présentée comme l'opposition entre « pays riches » et « pays pauvres », voire entre multinationales et petits producteurs, se dissimulent bien souvent d'autres intérêts. Il y a, par exemple, ceux des grands propriétaires terriens argentins, éleveurs hier, devenus aujourd'hui grands exportateurs de soja, et qui ne sont pas des « pauvres »... même si leur pays l'est ! Il y a aussi parfois directement les intérêts de trusts impérialistes comme le groupe français de Vincent Bolloré, qui s'est taillé un empire en Afrique.

Ainsi, même si les intérêts de certains pays du Tiers Monde étaient un peu plus ménagés, cela profiterait moins aux petits producteurs locaux qu'à une poignée de trusts et d'actionnaires aux préoccupations et aux intérêts similaires à ceux qui fréquentent Wall Street, la City de Londres ou la Bourse de Paris.

La Banque Mondiale a déjà calculé ce qui se passerait si l'OMC parvenait à ses fins actuelles : 154 milliards d'euros pourraient changer de mains, ce dont bénéficieraient d'abord les pays dits « exportateurs compétitifs », notamment l'Australie, la

Changer l'OMC ou changer le monde ?

Chaque sommet international de l'OMC est désormais l'occasion de manifestations de protestation. Les manifestants, dont les motivations comme les slogans peuvent être extrêmement variés, voire contradictoires, sont présentés par la presse comme étant « anti-OMC ». De plus, certaines de ces manifestations ayant donné lieu à des affrontements avec la police et l'OMC étant clairement au service des entreprises les plus riches et des pays les plus puissants, ses opposants passent pour être des adversaires radicaux du système social actuel. José Bové, représentant d'un syndicat international de paysans, démonteur du McDonald's de Millau, faucheur de maïs génétiquement modifié et défenseur des produits du terroir, n'a-t-il pas été arrêté dès sa descente d'avion à l'aéroport de Hong Kong ?

Évidemment, Bové a immédiatement alerté les médias en faisant valoir qu'il était régulièrement accrédité, et depuis toujours, pour assister à toutes les

réunions internationales de l'OMC. Pascal Lamy, président en exercice de l'OMC, interviewé au même moment par France Inter, l'a confirmé. Puis la ministre française du Commerce s'est empressée de faire libérer José Bové. Elle a d'ailleurs déclaré : « *Il est normal et souhaitable que les fédérations professionnelles et les organisations non gouvernementales soient associées étroitement au débat sur la mondialisation.* »

Ce point de vue n'est pas propre à la ministre française. Lamy, président de l'OMC, s'est fait photographier en train de recevoir une pétition demandant un « *commerce mondial plus juste* ». Elle était couverte, paraît-il, de 17,8 millions de signatures, dont celles du dalälama et du secrétaire général de l'ONU, pas vraiment connus comme des défenseurs efficaces des paysans pauvres du Tiers Monde... Un journaliste de *Libération* relève que « *à l'heure du déjeuner, de hauts fonctionnaires américains s'invitent à une table d'ONG (organisations non gouvernementales) et de délégués africains* ». C'est ainsi que les militants des ONG essaient

de convaincre les délégués du bien-fondé de leurs propositions. Ils y arrivent parfois... car les trusts ou les grands pays capitalistes qui se font concurrence sont prêts à faire flèche de tout bois. Les normes d'hygiène mises en place par chaque pays sont ainsi depuis longtemps une arme de choix dans les luttes entre trusts de l'agro-alimentaire et ne défendent, éventuellement, la santé du consommateur que par ricochet.

Les manifestations, quant à elles, sont en partie composées de petites délégations de paysans de telle ou telle région, victimes d'expropriations, du travail forcé, de la concurrence des trusts de l'agro-alimentaire, etc. En bref, de toutes les conséquences néfastes et même souvent mortelles pour la petite propriété qui accompagnent le développement du capitalisme. Les revendications mises en avant par la plupart des ONG, même si elles étaient réalisées, ne pourraient pas changer leur situation.

Via Campesina par exemple, organisation paysanne internationale représentée par José Bové, veut faire reconnaître par

l'ONU « *le principe de souveraineté alimentaire* ». Mais le fait que l'ONU reconnaisse depuis sa création la « souveraineté nationale » des États n'a empêché aucune guerre ni aucun des forfaits des pays impérialistes ou de leurs hommes de main. De même, le fait que l'ONU interdise le travail des enfants n'empêche pas de constater qu'il est en augmentation. L'ONU pourrait donc bien reconnaître ce nouveau principe sans que cela change quoi que ce soit. De plus, même si ce principe de « souveraineté alimentaire » était appliqué, il signifierait peut-être que les paysans seraient protégés par leur État national de la concurrence des trusts internationaux. Mais en quoi cela remplirait-il l'assiette des ouvriers, des pauvres des villes et des paysans sans terre ?

Les ONG et le courant « altermondialiste » s'affirment en général contre les subventions qui « *déstabilisent le marché mondial* ». Ils sont pour que le commerce se fasse sur la base de la « valeur réelle » des marchandises, pour que le commerce soit « équitable ». Fort bien. Mais combien faut-il

d'heures de travail, à combien d'enfants-ouvriers de Chine ou d'ailleurs, pour produire « équitablement » l'équivalent en tee-shirts ou en micro-processeurs du prix d'un Airbus, de la piste d'atterrissage et de la tour de contrôle qui vont avec ? Combien de milliers de tonnes de cacao, de café ou de bananes faut-il ramasser et vendre « équitablement » pour avoir de quoi payer des médicaments pour toute la population d'un pays d'Afrique dont c'est la seule ressource ? C'est une course perdue d'avance car, sur la base du marché capitaliste, l'écart se creuse toujours entre les pays riches et les pays pauvres.

Alors les processions rituelles et les slogans inoffensifs des ONG, le commerce « équitable » et les suppliques à l'ONU ne tireront pas les peuples du Tiers Monde de la misère dans laquelle le fonctionnement même de la société capitaliste les plonge un peu plus chaque jour. Il ne suffit pas de se dire « altermondialiste ». Il faut lutter pour abattre le système capitaliste qui domine le monde.

Paul GALOIS

fort

Nouvelle-Zélande, le Canada, le Brésil et l'Argentine, puis les autres pays riches. En revanche, les pays les plus pauvres dont la population vit, si on peut dire, de la production agricole, n'y trouveraient aucun avantage.

En cas d'échec à Hong Kong, l'OMC poursuivra le donnant-donnant existant actuellement, qui laisse aux pays pauvres la possibilité, au mieux, d'obtenir réparation de certains préjudices par des recours légaux. Le Brésil a ainsi obtenu trois milliards d'euros des États-Unis, qui avaient violé à son égard les règles du libre-échange vantées par ailleurs. Mais les États africains producteurs de coton, qui réclamaient un milliard de dollars pour des raisons identiques, n'ont obtenu qu'une vague promesse de 7 millions.

La « liberté du commerce », vantée par ses défenseurs comme une promesse d'enrichissement pour tous, est surtout une promesse d'enrichissement pour les trusts qui sont déjà les plus riches. Ce n'est pas l'OMC qui a créé cette situation, qui est la loi même du capitalisme. Mais ce n'est pas elle non plus qui va, si peu que ce soit, la remettre en cause.

Jacques FONTENOY

La vindicte de l'État italien

Depuis près de deux ans, la justice française fait le sale boulot du gouvernement italien et traque des ressortissants d'un groupe communiste italien de tendance maoïste accusé par la justice italienne d'être en relations avec des terroristes. Ces militants ont cependant toujours démenti cette accusation, dénonçant notamment les derniers attentats des « nouvelles Brigades Rouges » en Italie. Son dirigeant, Giuseppe Maj, incarcéré en 2003 par la justice française sous le motif de terrorisme, avait d'ailleurs été relâché faute de la moindre preuve.

Il était cependant assigné à résidence, obligé de rester à Saint-Denis. Il a été à nouveau arrêté à Paris en 2004 pour s'être soustrait au contrôle judiciaire. Depuis, il est en prison, sans qu'aucun élément ait été mis au dossier. Mais l'acharnement de la police française ne s'arrête pas

• États-Unis

Crime d'État

Le gouverneur de la Californie, l'ancien acteur Arnold Schwarzenegger, a refusé la grâce de Stanley Williams, surnommé « Tookie », 51 ans, condamné à mort en 1981 pour quatre meurtres commis en 1979. Il a été exécuté mardi 13 décembre.

À l'époque des faits qui lui étaient reprochés, Stanley Williams était le chef d'un « gang » de jeunes Noirs, les « Crips », qu'il avait créé quand il avait 17 ans. S'il ne niait pas ce passé, il rejetait les quatre accusations de meurtre. Il se disait victime d'un procès raciste, puisqu'il avait été jugé par un jury composé uniquement de Blancs. Il estimait ne pas avoir à demander pardon pour des crimes qui lui étaient imputés, selon lui, à tort.

Le gouverneur de Californie s'est servi de ce refus pour justifier sa décision, en l'accompagnant de considérations de caractère religieux. En réalité, affaibli ces derniers temps par le rejet de plusieurs initiatives soumises au vote des électeurs, Schwarzenegger a visiblement préféré ménager les préjugés réactionnaires de l'électorat républicain.

On ne sait pas si Williams était coupable ou innocent, mais en revanche on sait que dans le système judiciaire américain, pour peu qu'on n'ait pas les

moyens de payer pour faire effectuer une contre-enquête contradictoire, on peut très bien se retrouver inculpé pour un crime qu'on n'a pas commis. Les erreurs judiciaires y sont nombreuses. Et quand on est Noir, on a trois fois plus de possibilités d'être reconnu coupable, puisque le nombre des Noirs exécutés aux États-Unis, depuis le rétablissement de la peine de mort dans 38 États américains, représente 34 % des condamnés, alors qu'ils ne sont que 12 % de la population américaine.

Quoi qu'il en soit, l'homme qui vient d'être exécuté n'était plus celui qu'il avait pu être dans les années soixante-dix. En prison, il avait pris conscience de l'impasse où il s'était trouvé. Il s'adressait dans des livres, mais aussi dans des émissions de radio ou de télévision, aux adolescents tentés par la criminalité, pour essayer de les en dissuader. Un téléfilm avait raconté son histoire. Il était soutenu par



Amnesty International, des organisations politiques et religieuses, et des groupes militant pour l'abrogation de la peine de mort, ainsi que par des personnalités politiques comme Jesse Jackson, Angela Davis ou la chanteuse Joan Baez. La journaliste qui l'avait aidé à écrire un livre s'est juré de reprendre l'enquête et de chercher les preuves de son innocence et de prouver ainsi que « le gouverneur Schwarzenegger est un meurtrier de sang-froid ».

Depuis 1976, il y a eu 1002 exécutions capitales aux États-Unis, dont 59 rien que cette année. Et plus de trois mille

condamnés à mort attendent dans les prisons que la sentence soit un jour exécutée.

Ce sinistre palmarès place les États-Unis en tête des pays développés qui n'ont pas encore aboli la peine de mort. C'est d'autant plus indigne que, par ailleurs, les dirigeants du pays ont la prétention de donner des leçons de comportement au monde entier, y compris par la force des armes. Mais chez eux ils n'ont toujours pas aboli cette pratique héritée des temps barbares de la loi du talion.

J.F.

• Chine

La police tue des paysans qui réclament leur dû

Le 6 décembre dernier, en Chine, la Police armée populaire (PAP), a tiré sur des villageois qui manifestaient dans le petit village de 3 000 habitants de Dongzhou, non loin de Canton et de Hong Kong.

Les autorités reconnaissent trois tués, mais les villageois affirment qu'il y en a beaucoup plus, 10, 20, certains disent même 30. Il est d'autant plus difficile de connaître le nombre exact, qu'il semble que la police ait emmené des corps, puisque l'une des villageoises témoigne « avoir vu des gens s'agenouiller devant les policiers pour les supplier de leur restituer les corps de leurs proches ».

Ce sont des centaines de villageois qui avaient manifesté, ce 6 décembre, pour réclamer d'être correctement indemnisés par la municipalité, qui a vendu leurs terres pour construire une centrale électrique. L'un des habitants de Dongzhou s'indigne : « Les lois existent en Chine, mais elles ne sont pas appliquées. Nos terres ont été vendues, mais on a été très peu indemnisé : on aurait dû toucher dix fois plus que ce que l'on nous a donné. » Suite à cette manifes-

tation, un certain nombre de villageois considérés comme des meneurs ont été arrêtés, ce qui a entraîné dans la soirée une deuxième manifestation, sur laquelle la police a tiré.

Il a fallu quatre jours pour que ces événements soient connus mais, maintenant qu'ils ont fait le tour du monde, les autorités chinoises parlent « d'une erreur » et ont arrêté l'un des responsables qui a commandé de faire feu. Elles ont annoncé l'ouverture d'une enquête.

En fait, ce type de conflit entre les villageois et les autorités locales à propos des terres se multiplie. Les autorités locales disposent des terres des paysans pour toutes sortes de projets industriels ou immobiliers, puisque la terre appartient aux pouvoirs publics, et elles ne versent le plus souvent que des indemnités dérisoires aux paysans ainsi privés de ressources. Les plaintes officiellement enregistrées se montaient à près de 3 000 en 2003, dépassaient 5 400 en 2004, et avaient déjà dépassé les 4 000 pour les sept premiers mois de 2005. Les manifestations sont fréquentes, les affrontements avec la police aussi, même s'ils n'aboutissent

pas à des massacres de cette ampleur. Les arrestations sont nombreuses.

Cette fois c'est dans la province du Guangdong, qui fut une pionnière de l'ouverture de la Chine aux capitaux étrangers et qui est l'une des provinces les plus riches, que l'on assiste à la spoliation des paysans. C'est dire que le développement du capitalisme, bien loin d'apporter la prospérité à tous, creuse encore un peu plus les inégalités entre une minorité de privilégiés et ceux qu'elle dépouille pour s'enrichir. C'est ainsi que des dizaines de millions de paysans en sont réduits à fuir les campagnes pour venir grossir la population misérable des villes, à la recherche d'un emploi à n'importe quel prix, pour le plus grand profit des bourgeois chinois et des multinationales étrangères.

Mais les manifestations de protestation et les révoltes qui se multiplient et prennent parfois une grande ampleur témoignent du fait que les laissés-pour-compte des transformations économiques et sociales se laissent de moins en moins faire et que la répression ne les fait plus taire.

Dominique CHABLIS

« Quinze mesures pour les ZEP »... mais pas de crédits de plus !

Le ministre de l'Éducation nationale l'avait promis : il allait donner des moyens supplémentaires aux établissements classés Zone d'éducation prioritaire (ZEP). Mardi 13 décembre, il a annoncé quelles mesures il comptait prendre. Si certaines d'entre elles sont positives, elles s'accompagnent néanmoins d'un « remodelage » de la carte des ZEP qui fait craindre qu'une majorité d'établissements soient rejetés hors de ces zones et perdent le peu de moyens qu'ils avaient.

La plupart des mesures ne changeront pas grand-chose à

ce qui existe déjà. De Robien propose une meilleure formation des enseignants, pour qu'ils connaissent mieux les élèves de ZEP (quelques heures de cours sur la « psychologie » des jeunes des cités ?), des incitations financières (non encore chiffrées) pour que des enseignants



expérimentés exercent en ZEP. Il prévoit aussi d'établir des « contrats de stabilité de quatre à cinq ans », avec en contrepartie la possibilité de changer d'établissement – ce qui est déjà le cas, étant donné qu'il est très difficile d'obtenir une mutation intéressante, si l'on n'a pas au moins cinq ans d'ancienneté dans un poste. À cela s'ajoute un meilleur accueil des parents dans les écoles pour les conseillers, ou le développement du tutorat. Ce que

nombre d'établissements mettent déjà en pratique.

La principale nouveauté est dans le classement des établissements scolaires de ZEP, qui seront dès septembre 2006 répartis en trois types. Ceux de type 1, accueillant des élèves en grande difficulté, vont bénéficier de l'étiquette « ambition réussite » et ils recevront des moyens supplémentaires. Ainsi, à la prochaine rentrée, 200 à 250 collèges auront droit à un millier d'enseignants et à 3 000 assistants pédagogiques supplémentaires. Cela permettra d'alléger un peu les classes et de mieux suivre les élèves.

Mais qu'advient-il des autres ? Il y a actuellement 900 collèges en ZEP. Cela veut dire qu'avec cette réforme, beaucoup d'entre eux ne recevront rien de plus et un grand nombre même – ceux de « type 3 » – sortiront du système de l'éducation prioritaire dans les trois ans !

En clair, les intentions du ministre ne semblent pas être de donner des moyens supplémentaires bénéficiant à tous les élèves de ZEP, mais comme toujours de prendre (beaucoup) à Pierre pour habiller (un tout petit peu) Paul...

Marianne LAMIRAL

• Archéologie préventive

Des restrictions budgétaires dangereuses

L'archéologie préventive sert à répertorier les vestiges moyenâgeux ou gallo-romains appelés à être détruits par les travaux d'aménagement (construction de routes, de voies ferrées, d'usines, etc.). Un Institut public placé sous la tutelle des ministères de la Culture et de la Recherche assure la plus grande partie de cette activité. L'INRAP emploie 1 340 personnes en CDI et 600 à 800 en CDD selon les années. Les contrats sont souvent très courts. Certains collègues ont eu, sur un an, des contrats d'une durée moyenne de trois semaines !

La situation s'aggrave du fait des restrictions en cours. Il arrive souvent qu'il n'y ait même pas de chauffage dans les baraquements prévus pour manger chaud et se changer, et cela en plein hiver. Il est arrivé qu'il n'y ait même pas de toilettes de chantier, sous prétexte que le chantier ne devait durer que... deux semaines !

Quant aux ouvriers des travaux publics qui assurent le retrait des terres évacuées, ils sont employés par des sociétés privées sous-traitantes. Souvent payés au nombre de tournées effectuées, dans des terrains parsemés de trous de fouilles, ils risquent l'accident. Pour l'archéologie, ça ne va pas fort, pour la sécurité préventive non plus.

Correspondant local

• Apprentissage de la lecture et échec scolaire

De Robien ment... globalement

« J'ai demandé () d'abandonner la méthode globale » (d'apprentissage de la lecture) : c'est par ces fortes paroles que Gilles de Robien, ministre de l'Éducation, a voulu montrer qu'il prenait à bras le corps le problème de l'éducation et de l'échec scolaire, en particulier pour les enfants de milieux défavorisés.

Cela s'appelle enfoncer vigoureusement une porte ouverte. Car depuis 1992, la méthode dite globale a été abandonnée par l'Éducation nationale, comme en témoigne, par exemple, la dernière version des programmes de l'école primaire, publiée en 2002 et préfacée par un certain... Gilles de Robien.

Bien entendu, on peut, et on doit, s'interroger sur l'efficacité relative des différentes méthodes pédagogiques. Encore faudrait-il le faire en jugeant sur la base d'études rigoureuses. Malheureusement, aucun gouvernement n'a jamais voulu mettre un centime pour que de telles études soient effectuées.

En attendant, la proclamation de Robien est là pour faire diversion et faire oublier les restrictions du nombre d'enseignants. Car si la méthode pédagogique est certes importante, la meilleure des méthodes ne surmontera pas le fait que les enfants des milieux défavorisés apprennent à lire trop tard dans des classes surchargées où les enseignants ne peuvent pas faire du sur-mesure. Ce n'est certainement pas cette méthode abandonnée depuis 13 ans qui explique le nombre dramatiquement élevé d'enfants qui arrivent au collège sans lire et

écrire correctement. Il y en aurait, selon les chiffres, entre 15 % et 25 % ; et si en moyenne, 4 % des enfants qui entrent en sixième ne savent pas du tout déchiffrer un texte, cette proportion atteint 11 % en ZEP.

Dans l'immense majorité des cas, les enfants qui éprouvent des difficultés d'apprentissage de la lecture sont ceux qui maîtrisent mal la langue au départ, ceux qui partent avec des handicaps de vocabulaire, et par la suite de culture.

C'est une évidence : ces enfants ne pourraient être aidés que s'ils y étaient accueillis dans des classes peu nombreuses, avec des instituteurs qui pourraient de ce fait leur consacrer davantage de temps et d'attention. Et c'est une autre évidence que l'apprentissage de la lecture pourrait commencer avant le cours préparatoire, dès l'école maternelle, dans une mesure bien plus large qu'aujourd'hui. Car c'est à cet âge qu'encadrés en petits groupes, en particulier

dans les quartiers défavorisés, les enfants pourraient acquérir non seulement les éléments de déchiffrement de l'alphabet, mais aussi, et peut-être surtout, une meilleure connaissance et maîtrise du vocabulaire indispensables pour leurs progrès ultérieurs. Mais comment pourraient-ils le faire dans des classes de 30, 31 voire 32 gamins où l'on parle 5 voire bien plus de langues différentes, et où les maîtres n'ont pas les moyens de leur enseigner suffisamment la langue française.

Alain Bentolila, linguiste et conseiller scientifique de l'Observatoire sur la lecture affirme : « Le ministre appuie sur un point qui n'est pas sans intérêt, mais son discours est partiel et biaisé. Il repose sur deux idées fausses : celle que tout se joue au CP, à partir du choix d'une méthode de lecture » (cité par le Monde). Et l'article du Monde de poursuivre : « les prémisses de l'échec apparaissent dès la grande section. En arrivant au

CP, un élève moyen connaît quelque 1 200 mots, tandis qu'un élève en grande difficulté n'en connaît que 300. Résultat, ce faible « dictionnaire mental » fait qu'il a quatre fois moins de chances d'associer un son à un sens ». Alain Bentolila explique : « Il échoue non pas parce qu'on ne lui a pas appris à déchiffrer, mais parce que ses possibilités lexicales ne lui permettent pas d'atteindre son but. C'est la maîtrise linguistique qui est en cause ».

Un développement suffisant de la prise en charge des jeunes enfants en maternelle et en primaire, avec un apprentissage précoce de la lecture, aurait à n'en pas douter des effets considérables sur la réduction de l'échec scolaire au collège.

Mais une telle politique demanderait au gouvernement, il est vrai, un tout autre effort, en moyens financiers et en personnels, que quelques discours affolés.

Jean RAYNARD

• Maternelle « sauvage » dans le Jura

L'État défailant proteste

À Champvans, commune de 1 400 habitants proche de Dole, dans le Jura, une des trois classes de maternelle avait été supprimée à la rentrée 2005. Du coup, les enfants qui ont entre deux et trois ans ne pouvaient plus être scolarisés, comme ils l'étaient depuis trente ans. Avec le soutien massif de la population, le maire a organisé pour eux dans les locaux de l'école une classe « sauvage », assurée par

trois institutrices à la retraite.

Eh bien, il se retrouve assigné devant le tribunal administratif par l'inspection académique, qui invoque divers prétextes juridiques pour demander la fermeture de cette classe. Elle donne en particulier comme argument qu'avec cette classe non organisée par elle, « c'est l'État qui, quelque part, perd la main sur l'enseignement ».

À qui la faute ? En tout cas

pas à ceux qui refusent la suppression de cette classe et réclament le retour d'un instituteur à Champvans, ni aux bénévoles qui assurent la scolarisation de tous les enfants. C'est bien à l'État, et au gouvernement qui vantait il y a quelques jours les mérites du bénévolat, de s'insurger quand on pallie sa scandaleuse carence !

Vincent GELAS

• Manque d'enseignants et de moyens en Seine-Saint-Denis

Les parents occupent l'inspection

La mobilisation des parents d'élèves et des enseignants pour dénoncer le manque d'instituteurs et de moyens en Seine-Saint-Denis a monté d'un cran : l'Inspection de circonscription de Saint-Denis a été occupée par des parents d'enfants scolarisés dans différentes écoles de la ville, durant toute la journée de vendredi 9 décembre, et l'occupation a été reconduite le lendemain. Cette action s'est prolongée par une manifestation commune des parents et des enseignants, qui a rassemblé plus de 300 personnes sous les fenêtres de l'Inspection.

Les raisons de la colère sont nombreuses : il manque des enseignants titulaires ou rem-

plaçants, des surveillants, des aides pour les enfants en difficulté, des places dans l'enseignement spécialisé, des infirmières, des assistantes sociales, etc. Depuis des années, pendant que les ministres des gouvernements successifs rivalisaient de grandes phrases sur le mal des banlieues, dans la réalité les moyens se sont réduits peu à peu, les aides pourtant minimales ont été remises en cause, et le strict minimum, c'est-à-dire la présence d'un enseignant dans chaque classe chaque jour, n'est plus toujours assuré. Ainsi à l'école Jean-Vilar de Saint-Denis, 162 demi-journées de cours n'ont pas été assurées depuis la rentrée. À l'école Marcel-Sembaat, cela se

monte à une cinquantaine. La mobilisation des parents a contraint l'Inspection académique à remplacer tous les instituteurs absents, mais nous avons appris qu'on avait fait appel à un remplaçant déjà en poste à Bagnolet !

En 1998, une lutte commune des parents et des enseignants du département avait obligé le gouvernement à établir un plan de rattrapage pour la Seine-Saint-Denis. En 2005, la situation crée la colère et met en branle des enseignants et des parents dans plusieurs villes. Il faut unir ces mouvements pour imposer les moyens nécessaires à l'éducation des enfants des quartiers populaires.

Correspondant LO

• Collège Fabien – Saint-Denis

Grève contre la précarité et le manque de personnel

À Saint-Denis, le collège Fabien s'est mis en grève le jeudi 8 décembre pour aller manifester au rectorat et exiger la titularisation de ceux d'entre nous qui sont en statut précaire et obtenir des moyens d'encadrement supplémentaires.

Depuis des années, ni la cantine ni le ménage ne fonctionneraient sans des agents qui ont été recrutés en Contrats Emplois Solidarité, rebaptisés Contrats d'Accompagnement à l'Emploi. L'an dernier une grève avait déjà eu lieu pour réclamer leur titularisation. Ils sont huit à mi-temps, payés 500 euros par mois. Ils préparent le repas et nettoient les gamelles. Ces contrats sont censés « favoriser le retour à l'emploi » sur le papier.

Les agents et les grévistes du collège ont fait valoir que s'ils faisaient ce travail pénible pour l'équivalent du RMI, c'est bien parce qu'ils espéraient que l'Éducation nationale leur donne enfin un vrai salaire et un emploi qui ne soit pas remis en cause tous les six mois. En vain ! Le représentant du recteur s'est défilé, disant qu'à partir du 1^{er} janvier 2006, avec la décentralisation, ce serait au département de Seine-Saint-Denis de s'occuper du problème. Comme si ce n'était pas juste-



ment une des raisons de leurs craintes ! Ce qui était demandé, c'est que l'Éducation nationale tienne ses promesses de « retour à l'emploi » avant le transfert.

La situation de l'encadrement des élèves par les assistants et les Conseillers principaux d'éducation (CPE) est, elle aussi, catastrophique. Ils sont en nombre nettement insuffisant pour surveiller les 850 élèves en dehors des cours. C'est pourquoi il faut un troisième CPE et deux assistants d'éducation supplémentaires. Ces dernières semaines, le collège a vu une recrudescence des tags, des violences entre élèves et des agressions contre des assistantes d'éducation. Circonstance aggravante, une CPE en congé maladie n'est pas remplacée depuis un mois. Les permanences, la gestion des absences, la

surveillance de la cour et des couloirs n'ont pu être assurés qu'au prix de nombreuses heures supplémentaires non rémunérées. Et dans quelques mois le collège entrant en rénovation, les préfabriqués vont remplacer les bâtiments en dur !

Le rectorat a quand même concédé un CPE à mi-temps dans les jours qui viennent et la promesse d'un assistant d'éducation supplémentaire en février. Au retour de cette journée de grève, chacun était conscient que ce n'était pas grand-chose, mais que même le peu que nous ramenions n'aurait pas été obtenu si nous n'avions pas bougé. Ça n'est pas fini. Il faut continuer à agir pour la titularisation de tous les précaires.

Correspondant LO

• Lycée Arthur-Rimbaud La Courneuve

L'État fait travailler au noir

Faire travailler plusieurs mois une personne sans salaire ni contrat de travail, non, cela n'a pas cours dans un atelier clandestin mais à l'Éducation nationale ! Le mépris envers le personnel affiché par ce ministère a déclenché la colère des enseignants du Lycée professionnel Arthur-Rimbaud, à La Courneuve, qui se sont mis en grève le jeudi 8 décembre.

Le lycée est situé en Zone d'éducation prioritaire (ZEP). Pendant la crise des banlieues, le ministre s'était déplacé pour distribuer les bonnes paroles. Mais la sollicitude affichée n'est pas allée au-delà : aucun moyen supplémentaire n'a été accordé, que ce soit en argent ou en personnel – pas plus qu'aux autres établissements classés ZEP. Et surtout, les vacataires continuent à jouer les bouche-trous et à travailler sans garantie.

Ainsi, un collègue qui assure une vacation depuis le 21 septembre n'avait toujours pas touché sa paie à la mi-novembre. Il avait fallu se déplacer, à plusieurs, au rectorat de Créteil pour qu'il obtienne une avance sur salaire, ainsi que le paiement des agios que la banque lui avait imposés. La promesse de le passer contractuel (un statut plus avantageux) lui avait alors été faite. Mais début décembre, il apprenait que son contrat ne débuterait que le 3 janvier, ce qui lui

faisait deux semaines de perte de salaire.

Une autre collègue, en poste depuis l'an passé dans l'établissement, continue à travailler depuis le 30 novembre sans aucune assurance de contrat ni de rémunération.

Il s'avérait impossible de joindre le rectorat : tous les personnels étaient occupés par les élections professionnelles et les locaux fermés ! Cette désinvolture était de trop : la grève fut votée à la quasi-unanimité, et chacun resta sur place, se répartissant les tâches, dans l'attente d'une réponse. Celle-ci n'a pas tardé : le rectorat a dû se dire que ce n'était peut-être pas le moment de laisser des jeunes hors de leur établissement scolaire... Ceci, joint à la détermination des enseignants soutenus par l'administration et à la multiplication de mouvements sur le même problème, l'a amené à rebrancher son téléphone pour annoncer qu'enfin, un des deux vacataires était embauché en tant que contractuel.

Quelques jours plus tard, l'autre collègue apprenait que son contrat était prolongé de trois mois. C'est encore insuffisant, mais déjà la solidarité a payé.

Correspondant LO

• Lycée Jean-Zay Aulnay-sous-Bois

La mobilisation a payé

Début novembre, la Région Ile-de-France, avec l'aval du rectorat de l'académie de Créteil, avait décidé de supprimer la dotation « solidarité » du lycée Jean-Zay d'Aulnay-sous-Bois. Cela correspond à 40 000 euros, soit 13,6 % du budget de fonctionnement du lycée. Pourtant le lycée reçoit cette dotation depuis qu'il a été classé sensible en 1992. Et depuis, cet argent, ainsi que les quelques moyens supplémentaires en personnel, ont été employés à améliorer l'encadrement et la formation des lycéens. Vu les difficultés de tous ordres rencontrées par les jeunes accueillis dans ce lycée, ce n'était pas du luxe.

La Région et le rectorat sont

finalment revenus sur leur décision : elle était bien trop visible et choquante dans le contexte des violences en banlieues et les discours lénifiants des dirigeants politiques de tous bords sur la nécessité de réinjecter des moyens dans les quartiers dits sensibles. Mais il a fallu pour cela la mobilisation de l'ensemble des personnels du lycée avec pétitions, menace de grève, contacts avec les médias, interpellations d'élus, etc.

Le personnel de Jean-Zay sait maintenant à quoi s'en tenir sur la politique réelle qui se cache derrière les discours.

Correspondant LO

• EDF

Pour rassurer les actionnaires, la direction confirme les suppressions d'emplois

Dans un communiqué, la direction d'EDF a rappelé sa décision de ne remplacer qu'un départ à la retraite pour trois ou pour quatre, ce qui devrait se traduire par environ 6 000 suppressions d'emplois en deux ans. La nouvelle a ainsi fait sensation et, aux yeux de tout le monde, « c'est pour les actions ».

C'est qu'en effet depuis son introduction en Bourse, le 21 novembre, la valeur de l'action EDF était descendue en dessous de son prix d'introduction. Cela fait évidemment mauvais effet, pour une opération d'ouverture du capital au secteur privé dont la direction tout comme l'État avaient vanté l'ampleur et le caractère positif. Et cette situation pourrait durer jusqu'en 2007, lorsque EDF pourra, en principe, fixer librement ses tarifs (c'est-à-dire les aug-

menter) auprès de la clientèle des « particuliers », qui recouvre l'immense majorité de la population.

La direction, voulant éviter un effondrement du cours de l'action EDF, a donc décidé de rappeler que les effectifs allaient diminuer. Et aussitôt la valeur de l'action a légèrement remonté.

Mais si cette affaire boursière a joué le rôle de révélateur pour les médias, l'érosion des effectifs n'est pas une nouveauté à EDF, elle existe depuis de longues années. En 1984 l'entreprise comptait 124 931 agents ; en 1994 (dix ans plus tard) 117 507, soit 7 424 de moins ; et en 2004 (encore dix ans après) 109 463, soit à nouveau 8 044 en moins. EDF n'a attendu ni l'ouverture du marché ni l'ouverture du capital pour aggraver les condi-

tions de travail des salariés. Cependant les 6 000 suppressions d'emplois d'ici fin 2007 représenteraient un fort coup d'accélérateur dans cette politique.



Le personnel n'a évidemment pas découvert une situation qui lui était connue depuis plusieurs mois, et n'a pas apprécié que certains leaders syndicaux jouent les

étonnés. Beaucoup font cette remarque : « À l'allure où ça va, on va droit au mur, on ne pourra pas faire le boulot. » Car non seulement il y a moins de personnel, mais les conditions de travail ont empiré

avec l'ouverture à la concurrence et la séparation du secteur technique d'avec le secteur commercial (au nom du respect de la libre concurrence). La pagaille qui en a résulté chez les clients « professionnels » n'est absolument pas résorbée, et même pas en voie de l'être. Et tout le monde appréhende le chaos qui risque d'apparaître lors de l'ouverture à la concurrence aux « particuliers », le 1^{er} juillet 2007.

Ajoutons à cela que le secteur nucléaire n'est pas épargné par

les suppressions d'emplois à venir, et que là les risques sont évidemment plus grands qu'une simple pagaille généralisée.

Lors de la tempête de fin 1999, qui avait jeté à terre une grande partie des lignes électriques, EDF avait réussi, en mobilisant le personnel, à réparer les choses assez vite. Mais qu'en sera-t-il dans quelques années, avec moins de personnel, si une pareille catastrophe venait à se reproduire ? Combien de temps faudra-t-il cette fois attendre le rétablissement du courant, surtout dans les régions isolées ? C'est en fait à une dégradation générale du service qu'il faut s'attendre, en même temps qu'à son renchérissement.

Correspondant LO

Débrayage à Paris

Le mardi 13 décembre, un débrayage a eu lieu dans les centres et agences EDF de Paris, avec un rassemblement qui a réuni plus de cent personnes devant le centre de la rue de Vienne. Selon l'appel syndical, il s'agissait de « dire stop aux dérives ». Parmi les dérives, le fait que, dans les restructurations et déménagements incessants, des agents se retrouvent « agents sans bureau fixe (SBF) » (le terme est authentique). Comme l'écrit un tract syndical, « il n'est pas rare de voir, chaque jour, des agents errant dans les

couloirs avec leur caisson et leur sacoche kaki (comme à l'armée) où se trouve leur documentation, à la recherche de leur "atelier". Faute de place, des bureaux ont été installés dans des vestiaires ; quant aux agents arrivants ils n'ont, eux, pas de vestiaires. » Ajoutons que l'on a vu certains agents, ayant eu la « faiblesse » d'aller aux toilettes, retrouver leur place occupée par quelqu'un d'autre à leur retour !

Mais il y a eu aussi une autre « dérive » qui a motivé ce débrayage. Un jeune agent non

titulaire, à qui l'on avait confié une intervention délicate sur une armoire électrique, a été gravement brûlé. Il aurait dû être correctement formé, ce qui n'était pas le cas, et ne pas intervenir seul. Eh bien, c'est lui que la direction a sanctionné par trois jours de mise à pied ! Et c'est pourquoi le jour du débrayage, des agents, et notamment des jeunes, de son agence (Saint-Germain) ont protesté en envahissant une réunion de la Commission secondaire (l'équivalent d'une réunion des délégués du personnel).

L'apprentissage à la mode EDF

L'apprentissage est à la mode dans les sphères gouvernementales. Mais sur le terrain il l'est parfois beaucoup moins. À l'agence EDF de Saint-Maur (Val-de-Marne), en région parisienne, un jeune apprenti qui travaillait sur un « plateau clientèle » au téléphone (un travail difficile, que beaucoup d'anciens ne veulent pas faire) vient d'être « viré ». Motif déclaré : « Prend trop d'initiatives dispersées ».

Est-ce pour cela que l'on renvoie un jeune ? Devant les protestations syndicales, le

motif a été précisé : « Est trop familier avec ses collègues ». Autrement dit, on n'a rien à lui reprocher, mais sa hiérarchie l'avait « dans le nez ». Pourtant le CFA (centre de formation des apprentis), lui, ne voulait pas le renvoyer.

Toujours est-il qu'il est aujourd'hui dehors et que, n'en déplaise à Villepin, bien des jeunes apprentis chez EDF, qui viennent le plus souvent des banlieues, sont traités très durement, et parfois comme des chiens.

• Sidérurgie

Ils fabriquent plus d'or que d'acier

Une bataille boursière met aux prises deux géants de l'acier : Arcelor d'un côté – numéro 2 mondial issu de la fusion d'Usinor, Aceralia et Arbed – et ThyssenKrupp de l'autre. Le premier a mis 3,2 milliards sur la table pour s'offrir le trust canadien Dofasco. Qui dit mieux ? ThyssenKrupp a surenchéri à 3,5 milliards, 40 % au-dessus du cours en Bourse des actions Dofasco. En 2005, les trusts de l'acier ne savent réellement plus quoi faire de leurs profits.

Le numéro 1 du secteur, Mittal Steel, a multiplié ses bénéfices par 4 en 2004 : il a empoché 3,9 milliards, soit 2 114 euros tous les mois sur le dos de chacun des salariés du

groupe. Et, histoire d'en faire encore plus, Mittal a annoncé vouloir supprimer le quart de ses effectifs.

Arcelor, lui, a multiplié ses bénéfices par neuf en 2004. Et 2005 s'annonce prometteur. Rien que pour le troisième trimestre de cette année, il annonce un profit de 657 millions, soit 2 330 euros par salarié et par mois. La « rentabilité des capitaux engagés », comme disent les boursicoteurs, est colossale chez Arcelor : elle a atteint 26 % en 2004, alors qu'en général les actionnaires espèrent 15 %. Arcelor a ainsi 6 milliards dans sa musette pour s'acheter des usines existantes. US Steel pourrait être sa prochaine cible.

ThyssenKrupp, lui aussi, est

plein aux as. Son résultat 2004 – 1,8 milliard – est qualifié d'historique.

L'envolée des bénéfices des trusts de l'acier explique la frénésie d'acquisitions d'usines dans le monde. C'est à coups de milliards qu'ils font leurs emplettes, Mittal Steel se taillant pour l'instant la part du lion. En octobre dernier il a acquis, au nez et à la barbe d'Arcelor, le groupe ukrainien Krivorijstal pour quatre milliards.

Ces acquisitions sont, bien abusivement, appelées investissements par les médias, alors qu'il ne s'agit de rien d'autre que d'échanger des droits à encaisser des dividendes. Tous ces milliards dépensés ne vont pas être utilisés à construire une seule

nouvelle usine.

Et dire que, pendant trente ans, on nous a parlé de la « crise de la sidérurgie » ! Cela a permis de justifier les suppressions d'emplois et les aides massives de l'État qui ont pris en France la forme de la nationalisation. Mais, trente ans plus tard, les anciens maîtres de forges, les De Wendel, les Schneider, les Empain, se portent à merveille. Les héritiers Thyssen font partie des 300 familles les plus riches de Suisse et de nouveaux très riches sont apparus, comme Lakshmi Mittal, propriétaire de Mittal Steel, aujourd'hui 3^e fortune de la planète selon le classement du magazine *Forbes*.

Les sacrifiés de ce Monopoly mondial, ce sont les revenus des

travailleurs, en particulier par les suppressions d'emplois. Rien qu'en France, 150 000 salariés étaient employés dans la sidérurgie dans les années 1970. Il en reste moins d'un tiers aujourd'hui pour une production identique, autour de 20 millions de tonnes par an (21 en 2004).

La même production réalisée, avec 100 000 travailleurs en moins... Il n'y a pas à chercher bien loin l'explication des bénéfices colossaux réalisés par les trusts de l'acier. Mais cela en dit long sur le mensonge que représentent tous les discours sur « la crise », hier de la sidérurgie... mais aujourd'hui du textile et bien d'autres secteurs.

Étienne HOURDIN

• RATP

Connaissez-vous la « Bus attitude » ?

Depuis un peu plus de deux ans, la RATP a mis en place ce qu'elle appelle la « Bus attitude ». Il s'agit, dans le cadre d'une réglementation européenne et de l'ouverture à la concurrence, d'obliger les transporteurs à comptabiliser avec précision les voyageurs payants, afin de justifier des subventions reçues.

Pour faire cette comptabilité, les voyageurs sont invités à valider systématiquement leur titre de transport à chaque fois qu'ils montent dans un bus et les

conducteurs à veiller à ce que cela soit bien fait.

En fait, dès le début de l'opération, la direction de la RATP a demandé aux conducteurs d'être volontaires pour faire aussi des contrôles à bord des bus afin d'inciter les voyageurs à montrer ou à valider leur titre de transport. C'était sous prétexte de permettre aux conducteurs de se changer les idées, en lâchant le volant de temps en temps pour jouer les surveillants. Mais très vite la direction a changé de ton, annonçant

qu'il fallait vraiment s'impliquer dans le projet et que cela compterait pour le déroulement de carrière. Cette année, elle a même institué une prime annuelle, supposée récompenser l'application des conducteurs dans ce nouveau travail !

À terme, la direction voudrait bien imposer aux conducteurs de rappeler systématiquement aux voyageurs qu'ils doivent montrer leur titre de transport, lorsqu'ils ne le font pas spontanément. Dans ce but, au dépôt de Thiais par

exemple, dans le Val-de-Marne, la direction vient d'intégrer cette « Bus attitude », comme elle l'appelle, dans le suivi professionnel des conducteurs. Les cadres sont également tenus d'intervenir sévèrement contre les conducteurs qui refuseraient d'obtempérer. En somme, pour la direction, la carrière de conducteur de bus seraient en passe d'être associée à une carrière de contrôleur des transports... ce qu'ils ne sont pas prêts à accepter

Michel DEBLANC

Pas touche aux retraites !

Après avoir modifié le régime maladie des salariés, la RATP s'est attaquée cette année à celui des retraites.

Depuis 1950, elles étaient inscrites dans le budget de la RATP, budget dont l'équilibre était garanti par l'État. Mais, dans le cadre de la régionalisation et d'une prétendue « mise aux normes comptables européennes », l'État et la RATP viennent de créer une caisse de retraite adossée au régime général de la CNAV (Caisse nationale d'assurance vieillesse), comme cela s'est fait à l'EDF.

Aujourd'hui, la direction de la RATP prétend que cela ne changera rien aux conditions de départ des salariés (retraite pleine avec 37,5 annuités, calculée sur la paie des six derniers mois) et a déclaré l'affaire bouclée. Cependant une récente interview de la présidente de la CNAV au journal *Le Parisien* dit le contraire. Selon elle, le financement n'y est pas et il y a donc toutes les raisons d'être méfiants.

Il est en tout cas certain que les travailleurs de la RATP doivent rester vigilants pour interdire à quiconque de toucher à leurs droits en matière de retraite.

M. D.

Correspondant LO

Le réseau de bus de nuit du mieux... à l'économie

Depuis le 21 septembre, un nouveau réseau de bus de nuit a été mis en place en région parisienne par la RATP, avec 86 bus du lundi au vendredi et 149 les week-ends. Pour cela, 202 postes ont été créés, dont 122 de conducteurs, auxquels s'ajoutent 14 agents de sécurité et 41 agents de contrôle. Les fréquences de passage ont été améliorées, avec un bus toutes les quinze ou soixante minutes, selon les lignes. Pour les conducteurs, les temps de parcours ont été également améliorés afin d'éviter trop de retards. Alors que le précédent réseau Noctambus, créé en 1997, était saturé et que tous les départs étaient concentrés à Châtelet, la situation

est donc actuellement meilleure avec des départs plus nombreux, effectués également depuis les gares SNCF.

Seulement, comme la RATP a quand même voulu faire cela à l'économie et que les nouvelles embauches se révèlent tout à fait insuffisantes, compte tenu du service beaucoup plus important durant les nuits de week-end, les conducteurs travaillent beaucoup plus qu'auparavant. Par exemple, certains du dépôt de Montrouge n'ont plus aucun repos, ni samedi ni dimanche. Au dépôt d'Ivry, il y a un petit peu de repos les week-ends mais, en contrepartie, les conducteurs doivent rouler en semaine sur d'autres lignes, avec

des horaires dits de soirée, soit de 18 heures à 1 heure du matin. Ces nouvelles dispositions entraînent aussi un surcroît de travail dans les ateliers de maintenance puisque aucun nouveau bus n'a été mis en circulation et que certains tournent le jour comme la nuit. Résultat : de nombreuses pannes, qui ne sont pas toujours réparées immédiatement.

Le Conseil régional d'Ile-de-France a fait beaucoup de publicité sur son financement du réseau noctilien et la RATP s'efforce de couvrir en priorité les services de ce réseau, quitte à supprimer des bus en journée, à cause du manque de personnel. Du coup, Région, Mairie de Paris et

RATP favorisent les déplacements pour les spectacles et les loisirs, au détriment de la population laborieuse. À Nanterre par exemple, le parcours du Noctilien n'est plus le même que celui de l'ancien Noctambus. Les dessertes de certaines cités ont été abandonnées au profit de celles des centres-ville bourgeois de Suresnes et de Rueil. Pour des travailleurs de nuit, le temps de trajet a ainsi été nettement augmenté. La gare de Rueil a elle aussi été délaissée.

À la RATP, quand la direction veut améliorer un service, elle en dégrade un autre.

• Airbus – Toulouse

La bonne affaire pour les actionnaires

« La ville rose a le vent en poupe », s'exclamait *La Dépêche du Midi* après l'annonce de la commande par la Chine de 150 Airbus de la famille A320, pour près de 10 milliards de dollars. Il est vrai que le même jour était annoncée l'implantation à Toulouse de Galileo, le système européen de radionavigation par satellite. Galileo, destiné à concurrencer le GPS américain, est le fruit d'un consortium comprenant notamment EADS (actionnaire à 80 % d'Airbus), qui décidément se retrouve dans tous les « bons coups » du moment.

Dans les ateliers et les bureaux, à Airbus Toulouse, l'inquiétude dominait après l'annonce de l'étude de faisabilité d'une chaîne d'assemblage A320 en Chine. Et même si la direction certifiait que cette chaîne d'assemblage à venir ne concurrencerait pas les chaînes européennes de Toulouse et Hambourg, puisqu'elle serait

destinée au marché intérieur chinois, beaucoup d'ouvriers ne la croient pas sur parole.

La mise en concurrence des travailleurs entre eux, la direction la pratique déjà aujourd'hui, en particulier entre les deux chaînes d'assemblage existant à Toulouse et Hambourg. La maîtrise n'hésite pas à évoquer les mérites de la chaîne en Allemagne pour inciter les ouvriers d'ici à travailler plus vite, ou pour justifier les heures supplémentaires ou pour imposer des horaires atypiques. Avec cette éventuelle troisième chaîne en Chine, les ouvriers supposent déjà les termes du chantage qu'ils devront subir sur les « coûts de production » comparés des uns et des autres.

Dans les bureaux il y a aussi de l'inquiétude, et il est plutôt question de craintes suite à d'hypothétiques « transferts de technologie », ou de « perte de propriété intellectuelle ou de

savoir faire ».

Côté syndical, FO, en se félicitant de la bonne affaire, a pris acte des engagements de la direction et, pour faire face aux surcharges de travail, « revendique la relance des embauches ». Quant à la CGT, dans un communiqué du 5 décembre, elle demande des garanties en matière d'embauche et de respect des droits du travail en Chine.

Dans la sous-traitance, comme chez Labinal, par exemple, l'annonce de l'étude d'une chaîne d'assemblage en Chine est ressentie comme une nouvelle menace sur les emplois sous-traitants en France. Il est vrai que depuis 1997, chez Labinal, les délocalisations d'activités vers les usines du Mexique et du Maroc se sont accélérées, sans que de nouvelles productions les compensent. Et, dans ce contexte d'inquiétude, il y a eu bien des réactions d'hostilité du style :

« Si les Chinois s'y mettent, on est foutus ».

Mais certains travailleurs ne se trompent pas d'adversaires, disant que les capitalistes s'arrangent toujours pour faire supporter aux ouvriers les conséquences de leurs choix économiques, que leurs affaires se développent ou régressent, soit en licenciant, soit en aggravant les conditions de travail, soit les deux. Et ils ont raison, d'autant que pour l'instant, même s'il ne s'agit que d'une étude de faisabilité, on sent bien que les patrons d'Airbus, comme les sous-traitants, n'ont pas besoin de cette annonce pour imposer des reculs toujours plus importants.

Ce qui est sûr, c'est que les patrons d'Airbus se frottent les mains. Fin octobre 2005, selon la direction, il y avait encore près de 1 200 avions à fabriquer sur les 3 714 commandes d'Airbus de la famille A320, soit près de quatre ans de travail, uni-

quement dans ces modèles. La dernière commande de la Chine s'ajoutera donc aux autres, pour le plus grand bien des actionnaires. Et de ce côté-là, ça va bien.

Début novembre, à Amsterdam, les patrons d'EADS ont publié les résultats du groupe sur les neuf premiers mois de 2005 : un bénéfice net de 1,025 milliard d'euros, en hausse de 74 %. Un rapide calcul du dividende global qui devrait être redistribué aux actionnaires montre que chacun des 112 000 salariés d'EADS rapportera aux actionnaires 997 euros par mois sur 12 mois ! Les salariés d'Airbus, eux, n'ont eu qu'une royale augmentation de salaire de 1,6 %.

Mais c'est pourtant eux et les milliers de sous-traitants, et leur travail à tous, qui sont à l'origine de cet enrichissement.

Jean-Claude SARAN

• CCAS de Grenoble

La grève a payé

Au Centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville de Grenoble, depuis des années, le personnel du service des paies a une importante surcharge de travail, due aux dysfonctionnements des logiciels de paie.

En 2002, « Pléiade » a remplacé un logiciel devenu obsolète. Il devait permettre de gérer de manière automatisée, souple et pratique d'emploi, la paie des 1 400 agents du CCAS. Il fut abandonné au bout d'un an, remplacé par « Civitas », dont on se sert encore aujourd'hui. Mais ces deux logiciels correspondaient aussi peu l'un que l'autre à ce qu'on pouvait en attendre. D'ailleurs la direction du CCAS était bien consciente de la surcharge de travail qu'ils occasionnaient, puisque l'an dernier elle avait mis temporairement deux renforts dans l'équipe ; mais en août 2005, le dernier renfort est parti.

Civitas est si peu sûr que chaque mois une paie à blanc est effectuée afin de contrôler les éléments saisis. Début 2005, le service a dû recalculer les déclarations fiscales de l'ensemble du personnel. Le mois de novembre a été particulièrement difficile : la refonte des grilles des agents de catégorie C a engendré une grosse surcharge de travail. Car

Civitas n'est pas paramétré pour calculer l'ancienneté des agents. Il a fallu rechercher dans les dossiers de chaque agent pour saisir selon la nouvelle grille. De plus, le logiciel ne sachant pas calculer le 13^e mois (payé en novembre), la direction a demandé aux agents d'accepter de le chiffrer manuellement au cas par cas.

Là-dessus, l'annonce par la direction d'un projet de réorganisation de service a mis le feu aux poudres. Les 14 agents du service paie, ne pouvant plus travailler dans ces conditions, ont décidé de déposer un préavis de grève pour le mercredi 7 décembre. Ils demandaient la création de deux postes supplémentaires, un chargé des dossiers de retraite, un autre pour pallier le sous-effectif chronique, et une augmentation de 50 euros mensuels, soit 600 euros sur l'année.

Après deux rencontres avec la direction, et face à la menace de grève, celle-ci cédait sur le poste pour les retraites, un renfort d'un an pour le sous-effectif, et une prime de 300 euros. Mais pour les 14 employées concernées cela ne faisait pas le compte, elles refusèrent et continuèrent d'exiger 600 euros. Et le mercredi matin, comme prévu, elles se mettaient en grève illimitée, affichant des tracts dans le bâtiment pour s'adresser aux collègues et

aux usagers. La directrice avait beau passer derrière les grévistes pour enlever les affichettes, celles-ci réapparaissaient.

Comme dans tous les services les problèmes sont identiques, les grévistes du service paie rencontraient le soutien des autres. C'est pourquoi la directrice a reçu en urgence les grévistes en début d'après-midi. Après avoir tergiversé, expliquant qu'elle ne pouvait rien donner de plus, que le vice-président, maire-adjoint PS de Grenoble, n'était pas joignable, et alors que les grévistes allaient se lever pour partir, elle cédait sur 400 euros de prime et le paiement du jour de grève.

Pour la majorité des grévistes, c'était la première grève. Elles ont repris le travail satisfaites de s'être fait respecter par une direction d'habitude arrogante, et d'avoir obtenu une grande partie de leurs revendications. D'ailleurs leur victoire n'est pas passée inaperçue dans les autres services municipaux. Pour calmer le jeu, la direction s'est empressée de proposer une prime de 150 euros à une vingtaine d'employés du service paie de la mairie (3 700 salariés), un service semblable mais distinct de celui du CCAS. Mais ces salariées jugent ces 150 euros insuffisants, d'autant plus qu'ils revendiquent aussi du personnel supplémentaire. Une affaire à suivre...

Correspondant LO

• Disneyland Paris

Picsou nous pique nos sous !

La décision de la direction de Disneyland Paris de supprimer une prime de 100 euros a provoqué une réaction de mécontentement dans le secteur de la Maintenance, qui regroupe un millier de salariés sur les 12 000 qui travaillent sur le site.

Cela s'est manifesté par une pétition largement et rapidement signée, qui a été remise au DRH par une délégation d'une centaine de salariés.

Cette prime est la partie fixe de la prime d'intéressement, que Disney s'était engagé en 2003 à verser même en cas de déficit. Nous l'avons perçue en 2003 et en 2004. Et cette fois, plus rien : le patron l'a supprimée en invoquant... le déficit !

Ce déficit, dont toute la presse a parlé, se monte officiellement à 94,9 millions d'euros. Mais 52 millions sont pompés par la société mère sous forme de « royalties » et de « rémunération du gérant » (cela ne s'invente pas !). Six autres millions sont les jetons de présence des membres du conseil d'administration. Et 144 millions sont mis de côté sous forme d'amortissement.

S'en prendre aux petits salaires, alors que l'argent ne manque visiblement pas en haut lieu, cela n'est

pas passé. Quelques techniciens ont donc pris l'initiative d'une pétition le lundi 5 décembre, pour protester contre ce vol manifeste. Elle a été vite relayée dans toute la Maintenance par l'intermédiaire de militants syndicaux. En trois jours, elle a fait le plein de 550 signatures, et elle a commencé à déborder dans d'autres secteurs de Disneyland.

Le jeudi 8 décembre, une réunion improvisée regroupant 60 salariés décidait d'un rassemblement le lundi suivant à 13 heures pour porter la pétition à la direction générale. Le lundi matin, le directeur du site faisait le tour des services pour nous dissuader, en expliquant que Disney ne reculerait jamais. Certains « managers » utilisaient des arguments plus directs : « C'est interdit d'aller au rassemblement » ; « Si vous y allez, même cinq minutes, même sur votre temps de pause, on vous retire une heure de grève ».

Malgré cela, une centaine d'entre nous ont tenu à aller porter la pétition au DRH central de Disneyland. En découvrant celle-ci, le directeur de la Maintenance avait déclaré, se voulant méprisant : « Seul un imbécile ne signerait pas cette pétition ». D'ailleurs, lui ne l'a pas signée !

Correspondant LO

• Pyrénées-Orientales

Ouvriers agricoles : exploités, volés, et parfois expulsés !

Dans la France du XXI^e siècle, les conditions de travail des ouvriers agricoles, surtout lorsqu'ils sont étrangers, et a fortiori s'ils sont sans papiers, relèvent souvent d'un autre âge. Une nouvelle illustration en a été donnée dans un site d'exploitation maraîchère au Mas Riols, près d'Argelès, dans les Pyrénées-Orientales.

Une vingtaine d'ouvriers agricoles, portugais, maghrébins et roumains, qui travaillaient sur ce site pour le compte d'un groupement d'employeurs, se sont ainsi mis en grève le jeudi 17 novembre et ont organisé le blocage des camions d'expédition transportant la production de légumes de l'exploitation. Ils réclamaient tout simplement le paiement de leurs salaires en retard, certains n'étant pas payés depuis CINQ mois ! À quoi s'ajoute le non-paiement d'heures supplémentaires, datant de 2003 pour certains...

Depuis des mois, la direction leur faisait des promesses chaque semaine en leur disant qu'« ils seront payés demain ». On comprend leur colère et leur détermination à ne plus accepter cela et, plutôt que d'attendre le résultat de la pro-

cedure prud'homale en cours, à réagir en organisant eux-mêmes physiquement le blocage jour et nuit des expéditions, malgré le froid et le vent.

Les tentatives de la direction pour faire cesser le blocage (menace de fermeture de l'entreprise, menace de porter plainte (!), puis promesse de régler un mois de salaire tout de suite et le reste plus tard...), n'y ont rien fait. « Nous ne partons que lorsque nous serons payés » répondirent les ouvriers.

La patronne du lieu n'en est pas à son premier coup. Elle a depuis vingt ans accumulé les procès pour des affaires similaires. On sait notamment qu'elle était accusée de ne pas déclarer les accidents du travail, et de ne pas non plus faire les dossiers de retraite de ses



Ouvriers agricoles vendangeant dans les Pyrénées-Orientales.

employés. Ainsi un de ses anciens ouvriers, un travailleur marocain « retraité », âgé aujourd'hui de 67 ans, non seulement ne touche aucune retraite faute de déclaration, mais continue, sans aucune compensation financière, à surveiller pour le compte de cette patronne un mas (propriété et villa), qu'il habite certes, mais qui n'a pas l'eau courante et pour lequel il doit payer un loyer et l'électricité

qu'il consomme !

Aidés par la CGT, les travailleurs en lutte ont finalement obtenu que leur soient versés immédiatement de 6 000 à 9 000 euros d'arriérés, et que neuf jours de grève leur soient payés à la fin décembre. Ceci dit, une fois leur chèque encaissé, la plupart d'entre eux ont démissionné, ou sont rentrés au pays pour la fin d'année, et ne reviendront sans doute pas. Même s'ils auraient pu

faire valoir plus en avant leurs droits, on les comprend !

Quant à l'employeur, il a tout de même écopé d'une interdiction d'exploitation dans l'immédiat, et passera en jugement en janvier.

Mais le plus scandaleux c'est que, même quand ce sont les patrons qui se comportent comme des hors-la-loi, c'est aux travailleurs que l'État s'en prend. En effet, la PAF (Police de l'air et des frontières), descendue sur le piquet de grève dans les premiers jours du conflit, n'a rien trouvé de mieux que de faire expulser en urgence six travailleurs roumains sans papiers, avant même que ceux-ci aient pu toucher leur arriéré de salaire de trois mois !

On se demande ce qui, dans cette histoire et cette société, est le plus écoeurant, de l'exploitation éhontée par des « patrons voyous » de travailleurs en situation souvent déjà difficile, ou de l'arbitraire d'un État qui s'acharne sur les plus vulnérables.

• Fonderies du Poitou – Ingrandes (Vienne)

Le coup des patrons a manqué

À la mi-septembre, pour la troisième fois en dix ans, la direction de la fonderie Aluminium des Fonderies du Poitou a tenté de licencier Patrice Villeret, délégué du personnel CGT, également connu comme militant de Lutte Ouvrière. Cette fois, c'est une prétendue prise de photos dans l'usine fin août qui motivait la mise en route de la procédure.

Après les travailleurs des Fonderies qui ont dit leur manière de voir en débrayant massivement, c'est l'Inspection du travail qui vient de rendre son verdict : le licenciement de notre camarade est refusé. Les patrons, a relevé l'inspecteur du travail, ont pris leurs aises avec la procédure. Et comme ils n'ont en outre pas apporté la moindre preuve des faits reprochés, « tout lien entre la demande de licenciement et le mandat électif exercé ne peut être écarté ».

Dans les ateliers, où nous sommes sous la pression croissante des cadences et de conditions de travail de plus en plus pénibles, la satisfaction dominait. Le fonds d'investissement Questor, propriétaire de Teksid-Aluminium dont fait partie la Fonderie du Poitou

Aluminium, envisage semblait-il la revente de ce groupe, qu'il a acquis voici bientôt quatre ans. Or, pour faire un bon coup, ces financiers ont besoin de pouvoir promettre aux éventuels acheteurs une productivité et des profits alléchants, que nous payons déjà d'une exploitation aggravée.

De leur point de vue, le licenciement d'un militant combatif ferait bien dans le tableau ! C'est un élément de l'offensive des patrons, que nous n'entendons pas laisser faire sans réagir.

Correspondant LO

• Chaffoteaux et Maury Saint-Brieuc

Nouvelles menaces sur l'emploi

À Chaffoteaux, un nouveau plan de réorganisation, qui devrait se traduire par la suppression de 56 postes de travail en 2006 et 2007, vient d'être annoncé pour l'usine de Ploufragan, près de Saint-Brieuc.

Le groupe MTS (Merloni Termo Sanitari) a racheté en 2002 l'entreprise Chaffoteaux et Maury, fabriquant de chaudières et chauffe-eau. C'était la cinquième fois en vingt ans que l'on changeait de patron. À chaque fois, des plans de restructurations diverses ont entraîné de fortes baisses des effectifs, en particulier à l'usine de Ploufragan qui est le principal site de production. De 2 200 salariés dans les années quatre-vingt, nous ne sommes plus aujourd'hui que 530, dont 300 en production. Licenciements, départs avec différentes moutures de préretraite, externalisation de plusieurs ateliers ont été appliqués, invariablement pour le plus grand bien des actionnaires. La production n'a pratiquement pas baissé mais la productivité s'est beaucoup intensifiée. Les conditions de travail en ont pris un coup et on ne compte plus les travailleurs victimes de maladies professionnelles, tendinites et autres.

Le nouveau plan annoncé ne concernerait, d'après la direction, que le personnel dit de structure, c'est-à-dire des cadres, techniciens et employés, mais aussi des ouvriers magasiniers et de maintenance. MTS justifie ce nouveau plan de restructuration par la nécessité de réduire les coûts de main-d'œuvre, pour être plus compétitif face à la concurrence.

Un plan de réorganisation de la fabrication est à l'étude. L'idée est d'acheter à d'autres usines sous-traitantes les différents composants des chaudières. Celles-ci seraient uniquement assemblées à Ploufragan. Alors, si la direction annonce

dans la presse une augmentation de 50 % de la production de chaudières, elle se garde bien de dire avec quel effectif.

Pour le plan en cours, la direction s'est contentée d'annoncer que les effectifs de production ne seraient pas touchés.

Dès l'annonce de ce nouveau plan de suppression de postes de travail pouvant déboucher sur des licenciements, la quasi-totalité du personnel a débrayé pour s'informer auprès des délégués et pour ensuite demander des comptes à la direction. Celle-ci a été prise à partie par certains salariés, qui lui ont rappelé les promesses non tenues et le ras-le-bol des pressions toujours accrues. Pour tenter de calmer les esprits, la direction a même été jusqu'à payer une heure d'information syndicale à tout le personnel... Ce qui est une première à l'usine.

Comment les choses vont-elles évoluer dans les prochaines semaines ? En tout cas l'ambiance n'est pas au travail et les discussions vont bon train.

Nous refusons de faire les frais de la future restructuration. Chacun doit garder son emploi et son salaire, quoi que prétende la direction sur les « difficultés » d'aujourd'hui.

Car depuis 2002 Merloni, l'actionnaire principal de MTS, a empoché de substantiels dividendes. Cinq millions d'euros en 2002, 4,4 millions en 2003, 5,6 millions en 2004, pour un bénéfice net de plus de dix millions d'euros. Et pour 2005 cela s'annonce encore très confortable.

Le 14 décembre, le début de la procédure de plan de restructuration sera peut-être l'occasion de nouvelles actions du personnel.

Correspondant LO

• Chèques Postaux – Orléans-La Source

« 10 euros pour un plat de lentilles »

En vue de la mise en place de la Banque Postale au 1^{er} janvier 2006, La Poste ne se contente pas d'avoir diminué les emplois. De 36 000, les effectifs des services financiers de La Poste sont passés à 18 000 en douze ans. Elle n'a cessé de réorganiser le travail, dégradant un peu plus les conditions de travail dans les centres financiers (Chèques Postaux et CNE). Une énième réorganisation vient de voir le jour, qui s'est mise en place le 21 novembre au Centre d'Orléans-La Source. Ce jour-là, ce sont 800 personnes (sur un effectif total de 1 700) qui ont dû changer en même temps d'étage, de service, de bureau, pendant que le travail était organisé différemment d'un étage à l'autre.

Faute de personnel suffisant et par manque d'information et

de formation des employés, ce qui devait arriver arriva. Une fois de plus, il devenait impossible de travailler correctement, et les dossiers s'entassent, au 7^e étage notamment où la situation est catastrophique.

Devant une telle cacophonie, les organisations syndicales (CGT, FO, SUD, CFDT) ont appelé à deux heures d'information syndicale. Nous étions 300 personnes à nous réunir dans ce cadre, le mardi 6 décembre. Dans la même semaine nous sommes allés par deux fois à la direction pour réclamer des effectifs, notamment par la transformation des emplois CDD en CDI. Depuis plusieurs années la direction embauche ainsi régulièrement des jeunes qu'elle jette ensuite à la rue.

Pour essayer de nous cal-

mer, la direction propose de nous offrir un buffet dans chaque service. Elle met sur la table 10 euros par personne et veut nous faire ingurgiter dans la joie et la bonne humeur des pizzas, des quiches, des petits fours, à l'eau et sans champagne !

Nous sommes nombreux à déclarer : « Ça suffit. Ce n'est pas une bouffe à 10 euros qui va nous calmer. »

J. P. Bailly, le PDG de La Poste, a déclaré après l'annonce de l'agrément de la Banque Postale par le CECE (Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissements) « qu'il veut faire grandir la confiance ». Si c'est au personnel de La Poste qu'il s'adresse, il a du pain sur la planche !

Correspondant LO

• Groupe Robert Bosch

Profits et exploitation en hausse

Employant près de 240 000 salariés dans le monde, le groupe Robert Bosch reste le plus performant parmi les industriels du secteur des équipementiers automobiles. Une « performance » dont les salariés du groupe ne voient guère la couleur, ni sur leur feuille de paie, ni même en amélioration de leurs conditions de travail,

puisque au fil des ans la productivité ne cesse d'augmenter.

En 2004, le groupe a augmenté son chiffre d'affaires de 10 %, la plus forte augmentation depuis dix ans. Les profits ont eux aussi explosé, atteignant 1,67 milliards d'euros, soit une hausse de 40 %. Chaque salarié du groupe a ainsi généré 7 000 euros de

profits supplémentaires.

Elm-Leblanc, fabricant de chaudières désormais rattaché au groupe Bosch, a réalisé dans son seul secteur une augmentation de 5,9 % de son chiffre d'affaires, augmentation qui s'est poursuivie en 2005. Pour la première fois, Elm Leblanc devrait verser un dividende à la holding dont elle dépend,

Bosch Budéris Thermotechnique.

À la différence de bien des groupes de cette taille, Bosch n'est pas coté en Bourse. Si les profits ne vont pas à des actionnaires, mais aux propriétaires du groupe, ces derniers n'en mènent pas moins la même politique de rachats d'entreprises, de suppressions d'effectifs,

de plans sociaux, sans oublier les attaques multiples sur les 35 heures dont Bosch Vénissieux fut un précurseur.

Alors, Bosch se félicite des bons résultats obtenus en fait par l'aggravation des conditions d'exploitation des salariés, par le quasi-blocage des salaires et par des licenciements.

Correspondant LO



AFP

• SNCF

Si la direction veut plus de trains, qu'elle mette plus de moyens !

Mercredi 14 décembre au matin, malgré les attaques du gouvernement, relayées par une campagne de presse déchaînée contre eux, les agents de conduite du réseau RER de la SNCF maintenaient leur grève commencée le 5 décembre.

Ils refusent les horaires d'hiver que la direction veut leur imposer. À la demande du Conseil régional d'Ile-de-France, le nombre de trains en circulation est augmenté durant les week-ends. Cela représente une amélioration pour les usagers et pourrait ne pas se traduire par une pénalisation des agents de conduite. Mais faute de personnel supplémentaire, le nombre de week-ends travaillés par chacun augmente dans les grilles de roulement. Sur les lignes B et D du RER, la direction veut appliquer un système qui ferait que les agents de conduite passeraient sept semaines (premier petit pas en arrière, car au début du mouvement, la direction prévoyait onze semaines) sans week-end.

Pour dénigrer les grévistes et tenter de monter contre eux l'opinion publique, les dirigeants de la SNCF ont le culot de laisser entendre qu'ils sont trop bien payés, sous prétexte qu'ils touchent – toutes primes comprises – environ 2 000

euros par mois. Les roulants ne travailleraient pas non plus assez selon Thierry Mignauw, directeur du réseau Transilien SNCF, qui fait distribuer des tracts aux usagers pour expliquer que « le service public est renforcé par la création de nouveaux trains, chaque semaine », mais ne dit pas que la SNCF n'a prévu pour cela aucune embauche supplémentaire. « Nous avons légèrement augmenté le nombre d'heures de conduite, passant de 5 heures 59 de travail par jour à 6 heures 10 », explique-t-il encore.

Mais il s'agit-là d'une moyenne et d'un horaire théorique. Dans les faits, la direction impose des horaires beaucoup plus longs et parfois irréalisables lorsque les prises et les fins de service se font après avoir dormi dans un foyer (« repos hors résidence »). Les grévistes estiment que quatre agents de conduite supplémentaires devraient être embauchés afin d'absorber la charge supplémentaire de travail représentée par l'augmentation du nombre de trains en circulation. À cela la direction répond que – rentabilité oblige – il n'est pas question pour elle de dépenser un sou supplémentaire.

Les cheminots ont raison de se défendre et de ne pas se lais-

ser impressionner par la campagne menée contre eux, sous prétexte qu'ils ne sont pas aujourd'hui les plus mal lotis des travailleurs. Si les voyageurs sont « pris en otage », c'est par la direction elle-même, qui refuse les embauches et l'amélioration des conditions de travail afin que le transport puisse se faire correctement.

Ce mouvement intervient à un moment où les « demandes d'explication », procédures préalables à une sanction, pleuvent pour un oui ou pour un non, dans tous les services, où les effectifs sont partout en baisse et les salaires loin d'être au niveau à peu près correct de ceux des roulants. Il serait donc de l'intérêt de l'ensemble des cheminots de rallier les roulants et de donner une suite à la journée du 22 novembre dernier, sans tarder. Et parmi tous les voyageurs auprès desquels la direction mène son active propagande de dénonciation des grévistes, ils doivent compter sur la solidarité de tous les travailleurs conscients que pour faire plier les patrons, ceux de la SNCF comme tous les autres, il faut recourir à la lutte et à la grève.

Correspondant LO

• Snecma-Groupe Safran Corbeil (Essonne)

Après la grève des salariés d'Altead, la Snecma recule

Les salariés d'Altead, entreprise de graissage, vidange et nettoyage des machines, intervenant sur le site de la Snecma Corbeil, dans l'Essonne, qui étaient en grève fin novembre, viennent d'obtenir satisfaction. Ils exigeaient le réemploi de tous les salariés de l'entreprise par Cegelec, société qui reprenait le chantier.

À l'occasion de la passation de marchés au sein de la Snecma, des entreprises extérieures négocient des contrats avec la direction de l'usine. Ils font baisser les tarifs, reprennent les salariés (mais pas tous) et surtout en profitent pour baisser les salaires et aggraver les conditions de travail. Ces véritables « négriers » des temps modernes prospèrent à l'ombre de la Snecma, donneur d'ordres, qui tire les ficelles et pousse à faire baisser les prix et donc les salaires.

Mais cette fois-ci, ce petit monde a dû déchanter. Les salariés d'Altead se sont mis en grève pendant deux semaines. Ils ont reçu le soutien des salariés de la Snecma qui ont débrayé à leur tour. Cegelec qui ne voulait reprendre qu'une partie des salariés en a été pour ses frais. Résultat, la Snecma et son complice Cegelec sont revenues sur leur prétention de baisser le coût du contrat de maintenance sur le dos des travailleurs. Rappelées à l'ordre par l'Inspectrice du travail, et surtout grâce à la mobilisation des salariés, les deux directions ont été contraintes de respecter le code du travail. Cegelec s'est

engagée à reprendre tous les salariés en CDI, à revoir ses propositions salariales à la hausse. Mieux même, les grévistes ont obtenu qu'Altead paie un an de prime de déplacement à tous ceux qui se faisaient embaucher par Cegelec !

Si des militants CGT de la Snecma ont été aux côtés des salariés des entreprises extérieures, appelant à débrayer les salariés Snecma et des autres entreprises sous-traitantes en solidarité, il n'en a pas été de même de la CFDT qui n'a eu de cesse de faire reprendre le travail le plus tôt possible, allant jusqu'à isoler les grévistes et à les enfermer dans une salle, le dernier jour de grève, pour qu'ils n'entrent pas en contact avec les autres salariés, n'insistant même pas pour qu'il y ait un accord écrit entre la direction et les grévistes. Point noir au tableau toutefois, quelques jours après la reprise du travail, Cegelec laissait toujours planer l'incertitude sur l'embauche définitive des deux intérieurs.

Cela dit, la grève a été très remarquée et appréciée des autres sous-traitants du nettoyage ou de la réparation machine. Quoi qu'il en soit, l'ensemble des grévistes a repris le travail en ayant la satisfaction d'avoir infligé un camouflet à la direction parce qu'elle a été obligée de réembaucher tous les salariés.

Correspondant LO

Les travailleurs sociaux dans la rue

Nous étions plusieurs milliers de manifestants, mardi 6 décembre, pour protester contre le projet patronal de modification de la convention collective de l'enfance inadaptée, dite convention 66, qui régit une bonne partie des établissements d'aide à l'enfance, en internat comme en milieu ouvert, ainsi que les institutions pour personnes handicapées.

Les attaques contre les conventions collectives du secteur de la santé et du travail social se sont multipliées

ces derniers mois. Dans le cas de la convention 66, les employeurs proposaient entre autres l'introduction du « salaire au mérite », une disposition qui, dans ce secteur peut-être encore plus qu'ailleurs, signifie clairement salaire à la tête du client. De nombreuses pancartes et slogans, dans le cortège, reprenaient les mots d'ordre contre ce type de salaire.

Les employeurs veulent aussi remettre à plat toutes les définitions de métiers et de déroulement de carrière.

Sous prétexte qu'il n'existe plus de nos jours de « ravau-deuses » ni de « pupitreurs » dans les métiers du social, ils entendaient redéfinir toutes les professions, y compris celles actuellement bien définies comme éducateur spécialisé, assistant de services sociaux ou conseiller en économie sociale et familiale. Sans le dire, il s'agit de préparer une « réforme » – dans le sens d'une dévalorisation – de ces professions, des diplômes et des études qui y préparent. L'orientation est déjà donnée, entre autres par

l'introduction de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) qui a déjà commencé à remplacer pour certains une partie de plus en plus importante de la formation théorique par du travail sur le terrain.

Dans la même foulée, les salaires et le déroulement de carrière sont remis en cause. Les employeurs soulignent que l'ancienneté peut aller de 30 à 70 % du salaire selon les professions. Mais au lieu de rectifier ces écarts en augmentant de façon importante les salaires de début de car-

rière, ils prétendent prendre aux uns pour donner – peut-être – aux autres, espérant ainsi, en passant, diviser les salariés.

Mais la réponse des salariés, à Paris comme en province, a été vive et bruyante. Les manifestants ont envahi et empêché le déroulement des prétendues « négociations » sur ces sujets et un nouveau rendez-vous a été pris pour le début de 2006.

Pour les travailleurs sociaux aussi, la lutte continue...

Correspondant LO